

**CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES**  
**GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL**

Séance publique du lundi 24 septembre 2018

Openbare vergadering van maandag 24 september 2018

Séance publique

Openbare zitting

La séance publique est ouverte à 16h15 sous la présidence de M. Jacques Oberwoits, Président.

De openbare vergadering wordt geopend om 16h15 onder voorzitterschap van de heer Jacques Oberwoits, Voorzitter.

Excusés - Verontschuldigen : Mme Mejbar et M. Temiz.

**Procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018**

**Notulen van de zitting van 10 september 2018**

**M. le Président.**- Conformément à l'article 89, alinéa 2, de la Nouvelle loi communale et à l'article 7 du règlement d'ordre intérieur, le projet de procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018 a été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.

Overeenkomstig artikel 89, alinea 2, van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 7 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zitting van 10 september 2018 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

**Communications – Mededelingen**

**M. le Président.**- Conformément aux dispositions des articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale, le Collège a ajouté à l'ordre du jour les points 136, 162, 163, 171 à 174 et 179 à 180 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 20/09/2018.

Overeenkomstig de bepalingen van de artikels 234 en 236 van de Nieuwe Gemeentewet, heeft het College de agenda aangevuld met de punten 136, 162, 163, 171 tot 174 en 179 tot 180 , vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 20/09/2018.

**M. le Président**.- Vu l'urgence, le Collège propose d'ajouter à l'ordre du jour les points 137 à 161, 164 à 170, 175, 176 et 196 à 201 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 20/09/2018.

Gelet op de dringendheid, stelt het College voor om de agenda aan te vullen met de punten 137 tot 161, 164 tot 170, 175, 176 en 196 tot 201 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 20/09/2018.

**- L'urgence est admise à l'unanimité.**

**- De dringendheid wordt eenparig aangenomen.**

### **Motions- Moties**

**M. le Président**.- Deux propositions de motion ont été introduites par Mme Persoons (points 181 et 182). Le Collège propose de reporter la discussion de ces deux motions à la prochaine séance du Conseil communal (22/10/2018). Le report de ces 2 points est soumis au vote

In toepassing van artikel 9 van het huishoudelijk reglement heeft de Voorzitter twee voorstellen van motie ingediend door mevr. Persoons toegevoegd aan de agenda (punten 181 en 182). Het College stelt voor om de bespreking van deze twee moties te verdagen naar volgende Gemeenteraadszitting (22/10/2018).

**Mevrouw Persoons**.- Mijnheer de voorzitter, ik ga hier geen spel van maken, maar ik had mijn moties graag vandaag verdedigd. Ik had ze al ingediend vóór de vorige gemeenteraad. Ik vind het vreemd dat er geen moties kunnen worden behandeld in de periode tussen de zomervakantie en de verkiezingen. Die motie is een interpellatie die de mensen van "1bru1 vote" al een hele tijd vóór de zomer hadden gedaan. Er is daar amper discussie over. Ik begrijp dat de motie over de sociale dumping meer

controversieel is.

Er is toen gezegd dat de meerderheid de motie zou steunen en indienen, wat niet gebeurd is.

*(Rumeurs sur les bancs de l'opposition)*

*(Il est procédé au vote nominatif.)*

**M. le Président.**- Le report de la discussion des deux motions au 22 octobre 2018 est adopté.

### **Questions orales - Mondelingen vragen**

**M. le Président.**- La liste des questions orales annoncées au plus tard le jeudi à minuit a été mise à disposition via la plateforme SharePoint. Elle a été complétée par des questions d'actualité introduites avant midi, acceptées par le Collège, de Mmes  
De lijst van mondelinge vragen aangekondigd ten laatste op donderdag te middernacht werd ter beschikking gesteld via het Sharepoint platform. Ze werd aangevuld met actualiteitsvragen ingediend voor 12u, en aanvaard door het College : van mevr.

### **Communications relatives aux associations subventionnées - Mededelingen betreffende de verenigingen die toelagen ontvangen**

**M. le Président.**- J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance au Secrétariat des assemblées des comptes, bilan, rapport financier et de gestion des associations suivantes :

- Anneessens 25 asbl, au 31/12/2017 ;
- Brussels Expo asbl, au 30/06/2017 ;
- Bruxelles-Musées-Expositions asbl, au 31/12/2017 ;
- Centre Culturel Bruegel asbl, au 31/12/2017 ;
- MABRU asbl, au 31/12/2017 ;
- Royal Excelsior Sports Club 1904 asbl, au 31/12/2017 ;
- Transit asbl, au 31/12/2017.

**Pris pour information.**

**Kennis genomen.**

### **Questions orales - Mondelingen vragen**

**M. le Président.**- La liste des questions orales annoncées au plus tard le jeudi à minuit a été mise à disposition via la plateforme SharePoint. Elle a été complétée avec la liste des questions d'actualité introduites avant midi, acceptées par le Collège :

- de Mme TEMMERMAN sur les nouveaux marquages au sol sur le rond-point de la Place Rouppe ;
- de Mme LEMAITRE sur la violence de la police envers les migrants ;
- de Mmes JELLAB et NAGY et MM. Péters et Wauters sur l'existence d'une liste noire des élèves exclus des écoles de la Ville ;
- de M. CEUX, jointe à celle de M. MAINGAIN concernant la déclaration de M. COOMANS de BRACHENE sur l'implantation d'un centre Fedasil sur le site de l'OTAN.

De lijst van mondelinge vragen aangekondigd ten laatste op donderdag te middernacht werd ter beschikking gesteld via het Sharepoint platform. Ze werd aangevuld met de lijst actualiteitsvragen ingediend voor 12u, en aanvaard door het College :

- van Mevr. TEMMERMAN betreffende de nieuwe wegmarkeringen op de rotonde van het Rouppeplein;
- van Mevr. LEMAITRE betreffende politiegeweld jegens migranten;
- van Mevrn. JELLAB en NAGY betreffende de bestaan van een zwarte lijst van studenten uitgesloten van de scholen van de Stad.
- van Dhr. CEUX, samengevoegde met deze van dhr. MAINGAIN betreffende de verklaringen van dhr. COOMANS de BRACHENE betreffende de vestiging van een Fedasil-centrum op de NAVO-site.

**De heer Dhondt.**- Mijnheer de voorzitter, ik had vanochtend een actuele vraag ingediend over de heropening van Taverne 54 in de Alhambrawijk.

Is die vraag ontvangen geweest? Ik heb ze nog vóór 12 uur ingediend.

**De Voorzitter.** Ik heb de vraag gezien. Ze zal worden behandeld.

Votre question est inscrite.

### **Dossiers de M. le Bourgmestre**

- Accord de la section.

**M. Maingain.**- Je souhaite intervenir sur le point 1 relatif aux contrats de gestion types des asbl de la Ville. Nous comprenons qu'en cette période électorale, le Bourgmestre veuille montrer qu'il progresse sur le chapitre de la gouvernance malgré le retard pris en termes de transparence de certaines asbl.

Les indicateurs de performance et autres ne seront définis que plus tard. Il avait été prévu en groupe de travail sur la gouvernance que la prochaine majorité mettrait en place les contrats et conventions de gestion de toutes les infrastructures. Le contrat type reprend les éléments définis par ledit groupe de travail sur la gouvernance, mais qui n'avaient pas fait l'unanimité, notamment sur les rémunérations. Mon groupe, notamment, voulait aller beaucoup plus loin. Je regrette qu'en ce dernier Conseil communal avant les élections, l'on s'enferme dans un schéma type qui devra être appliqué par le prochain Collège. Je demande donc le report de ce point.

**Mme Jellab.**- Je rejoins les propos de M. Maingain. Nous ne comprenons pas pourquoi cette nouvelle étape nous est proposée aujourd'hui. Il importe que tous les partis politiques définissent ensemble les missions politiques et publiques des asbl. Lorsque j'entends que le groupe DÉFI et M. Maingain veulent privatiser les Cuisines bruxelloises, j'ai un peu peur...

Des contrats de gestion sont-ils prévus pour le CPAS ?

Qui sera chargé de l'évaluation ? Un groupe indépendant au sein de l'administration ?

L'échevin ?

Des sanctions sont-elles prévues pour les structures qui ne respecteraient pas leur contrat de gestion ?

**De heer Van den Driessche.**- Mijnheer de voorzitter, ik vind het niet kies dat we dergelijke overeenkomsten luttele weken vóór de verkiezingen moeten bespreken en goedkeuren.

Dus ik zou er op mijn beurt op aan willen dringen dat er hier vandaag niet over wordt gestemd, vooral omdat delen van die overeenkomst nog niet afgerond zijn, precies omdat men zelf verwijst naar het feit dat het volgende schepencollege dat zal moeten invullen. Ik heb het er dan ook moeilijk mee dat er daar nu al een voorafname op gebeurt.

Ik maak me echter geen illusies. Ik ben het een beetje gewoon geraakt dat zulke verzoeken meerderheid tegen minderheid worden goedgekeurd. We hebben het net nog gezien met de moties van mevrouw Persoons.

Ik zou toch graag een antwoord krijgen op twee vragen. Welke instellingen zitten er nog in de pipeline want dat zijn er nu een beperkt aantal? Is er sprake van een strategische en financiële adviescel? Hoever staat het daar mee? Is die al gevormd en wie zal daar deel van uitmaken? Ik dank alvast voor de antwoorden, maar ik hoop alsnog dat we dit punt kunnen uitstellen.

**M. Ceux.**- Le principe des contrats de gestion est une bonne chose. Ces contrats devront être adaptés selon les institutions. Mais ce faisant, vous engagez le prochain Collège, cela au dernier Conseil communal avant les élections. Ce n'est pas très sérieux. Le dispositif sera de toute façon mis en place lors de la prochaine législature. L'idée d'un contrat de gestion ne me pose aucun problème, mais bien les modalités et le calendrier de sa mise en place. Au nom du groupe cdH-CD&V, je vous demande de reporter ce point.

**M. le Bourgmestre.**- La société Price Waterhouse Cooper, qui a rédigé de nombreux contrats de gestion (STIB, Citydev), nous a produit un canevas général sur lequel les

institutions devront travailler et négocier. Il faudra entre six mois et un an de négociations pour aboutir. Vous auriez été les mêmes à nous reprocher dans quinze jours que le canevas du contrat de gestion n'ait pas encore été présenté.

Ce sont les conseils d'administration, où l'opposition est toujours représentée, et le Conseil communal qui approuveront, *in fine*, lesdits contrats de gestion. Des fonctionnaires seront désignés pour siéger dans les CA et veiller à la bonne application de ces contrats.

Il n'est pas question d'instaurer un contrat de gestion pour le CPAS, puisqu'une loi coordonnée règle son mode de fonctionnement. La Ville de Bruxelles exerce une tutelle immédiate sur l'ensemble de ses actes, en plus du niveau bicommunautaire. Ce sont les institutions chapitre XII qui sont visées par ces contrats de gestion. Le fait de soumettre un tel canevas permettra de ne pas perdre de temps, mais l'ensemble des contrats de gestion devront être soumis à notre Conseil une fois négociés.

**M. Maingain**.- Cela ne signifie pas qu'il y ait accord sur les contrats de gestion. Nous souhaitons aller plus loin en matière de lutte contre les conflits d'intérêts. Ainsi, une déclaration préalable des administrateurs sur un potentiel conflit d'intérêts n'est pas prévue. Il importe que la prochaine majorité puisse ajouter cette clause dans les contrats de gestion.

Il est indiqué que l'on tendra vers l'égalité entre hommes et femmes, et la parité dans les contrats de gestion. Or, ce qu'il ressortait de la dernière note de gouvernance, c'était l'imposition de cette parité.

Mon groupe a exprimé des réserves sur les comités de rémunération. Il n'y a pas de consensus sur ces questions de gouvernance qui devront être définies par la prochaine majorité. Vous vous réjouissez de cette première étape. Nous aussi, mais il n'y a pas d'accord sur le canevas qui nous est présenté aujourd'hui. Je regrette donc que l'on ne permette pas à la prochaine majorité de définir le contrat de gestion, les règles et le cadre de la bonne gouvernance dans les asbl de la Ville qui ont si souvent défrayé la

chronique au cours des dernières années.

**Mme Jellab.**- Il ne revient pas à la seule majorité de fixer les modalités. Ce travail doit être mené avec l'ensemble des partis démocratiques du Conseil communal. Il en va de nos asbl et de leurs missions publiques. Après les élections, il faudra réunir l'ensemble des groupes pour y réfléchir.

**M. Ceux.**- Nous sommes heureux d'avoir pu travailler ensemble à la correction de certains dysfonctionnements, mais ce que vous nous proposez aujourd'hui, c'est une étape vers la bonne gouvernance qui mériterait aussi un consensus. Or nous n'avons pas pu travailler ensemble pour faire en sorte que ce canevas réponde à l'ensemble des desiderata démocratiques de toutes les formations de notre Conseil. Pour passer votre projet rapidement avant les élections communales, vous mettez fin à cette collaboration et à la recherche d'un consensus démocratique. Les contrats de gestion sont une matière extrêmement importante. Or, pour cette première étape, nous n'avons pas été consultés. Je demande à nouveau le report de ce point.

**De heer Van den Driessche.**- Mijnheer de voorzitter, ik sluit mij aan bij mijn collega's. Het is inderdaad zo dat dit deel uitmaakt van het totaal proces. We hebben de voorbereiding van behoorlijk bestuur gezamenlijk gedaan, meerderheid en oppositie, en plots wordt van die weg afgeweken omdat er over enkele weken verkiezingen zijn.

Dat is niet wijs inzake een aangelegenheid die oppositie/meerderheid zou moeten overstijgen want in principe gaat dit om een technische aangelegenheid. Het gaat om de vraag hoe wij goed bestuur introduceren ten aanzien van die instellingen waar de stad Brussel een band mee heeft?

Ik heb bovendien geen antwoord gekregen op mijn twee vragen, namelijk welke instellingen nog in de pipeline zitten en wat juist het strategisch en financieel adviescomité is, wie daarin zal zetelen en wat de doelstelling ervan is.



**Mevrouw Persoons.**- Mijnheer de voorzitter, ik ben het eens met wat mijn collega's van de oppositie hebben gezegd. We hebben met de burgemeester uitstekend samengewerkt. Het is jammer dat het hier niet op dezelfde manier kon gebeuren. Ik vind het jammer dat dit, hoewel er een goede basis is, met de volgende meerderheid zal moeten worden ingevuld. Daarom zal ik mij bij de stemming onthouden.

### **Vote**

**M. le Président.**- Nous devons à présent nous prononcer sur le report du point 1.

*(Il est procédé au vote nominatif.)*

**M. le Président.**- Rejeté.

**De heer Van den Driessche.**- Mijnheer de voorzitter, ik heb een opmerking bij punt 2 met betrekking tot NEO. Het is de overtuiging van N-VA dat deze stad geen nood heeft aan zo'n groot winkelcentrum, maar aan sterke, bedrijvige en levendige handelskernen verspreid over heel de stad.

Talrijke collega's waren aanwezig op het debat dat twee weken geleden door UNIZO en UCM werd georganiseerd. Er was daar een grote eensgezindheid over het feit dat het hele NEO-project opnieuw moet worden bekeken. Ik begrijp bijgevolg niet waarom er in dat kader vandaag verdere stappen worden gedaan. Ik roep iedereen dan ook op om het NEO-project opnieuw tegen het licht te houden en ondertussen geen verdere stappen te ondernemen. Om die reden zullen wij bij dit punt tegenstemmen.

**De heer Dhondt.**- Mijnheer de voorzitter, we moeten hier stemmen over een aanhangsel bij een overeenkomst inzake NEO.

Ecolo-Groen vraagt het College om dat project te herzien. De tijden zijn veranderd. Docks is er ondertussen bijgekomen en we stellen vast dat Docks veel moeite heeft om klanten aan te trekken. Er is anderzijds de wil om de verschillende handelswijken in Brussel een nieuwe dynamiek te geven en we weten dat NEO een grote concurrent zal zijn voor die handelswijken.

Wij vragen dus dat het NEO-project dat nu voorligt – een commerciële ruimte van

40.000 m<sup>2</sup> – opnieuw gaat naar het huidige kader, namelijk 15.000 m<sup>2</sup>. Op het vlak van sociale woningen zien wij dat het aantal sociale woningen in deze legislatuur gedaald zal zijn. Wij hebben nu de kans om een nieuwe wijk van Brussel aan te leggen, maar we hervallen in de fouten van het verleden. Er is geen ecologische visie en ook geen ambitie om hier een geslaagd project van te maken.

### **Dossiers de M. l'échevin Courtois**

- Accord de la section.

**De heer Dhondt**.- Mijnheer de voorzitter, ik heb een korte bedenking bij punt 27. Het verheugt mij dat er 15.000 euro wordt gegeven aan de Brusselse Bad- en zweminrichtingen voor het mogelijk maken van elektronische betalingen. Het is een goede zaak dat mensen met een kaart kunnen betalen zodat ze geen afstand meer moeten afleggen om cash geld af te halen.

Wanneer verwacht de schepen dat dit elektronische betalen operationeel zal worden?

**De heer Courtois**, eerste schepen.- Mijnheer de voorzitter, het verheugt me dat de heer Dhondt het eens is met ons voorstel.

Er was een aanvraag van bepaalde gebruikers van onze inrichtingen om niet langer cash te moeten betalen. Wij hebben nu een openbare aanbesteding gedaan en normaal gezien zullen wij dit nieuwe systeem nog vóór het einde van het jaar in gebruik kunnen nemen. Ik heb daarnaast ook gevraagd om dit systeem eventueel ook in het Koning Boudewijnstadion of in andere stadions in te voeren.

### **Dossiers de Mme l'échevine Hariche**

- Accord de la section.

**Mme Jellab**.- Je souhaiterais intervenir sur les points 29 et 30. Je souhaite revenir sur la question des emplois dans les crèches. Depuis quatre ans, beaucoup de problèmes se posent dans ce domaine : burnout, absentéisme, management... Les engagements que vous nous proposez aujourd'hui visent-ils à combler les lacunes ou à augmenter le cadre du personnel ?

**Mme Hariche**, échevine.- La création de ces emplois garantira le fonctionnement des deux nouvelles crèches qui seront ouvertes dans les prochaines semaines, à savoir celle de la Cité modèle et celle de l'avenue de la Reine.

**Mme Jellab**.- Avez-vous pris des mesures pour régler les problèmes récurrents d'absentéisme et de burnout parmi les personnels des crèches ?

**Mme Hariche**, échevine.- Tous les matins, les directions de crèches nous communiquent le nombre de personnes présentes dans l'institution. Après en avoir discuté avec l'ONE, il apparaît que notre taux d'encadrement est largement suffisant. Je ne vois pas à quoi Mme Jellab fait référence. Notre encadrement est supérieur à celui préconisé par l'ONE. Tous les matins, nous sommes informés de la situation dans chaque crèche. Il n'y a aucune difficulté en termes d'encadrement.

**Mevrouw Abbad**.- Mijnheer de voorzitter, ik heb een opmerking bij punt 31 met betrekking tot het arbeidsreglement dat van toepassing is op de niet-gesubsidieerde personeelsleden van de Nederlandstalige Plaatselijke Openbare Bibliotheek van de stad Brussel.

Ik was verbaasd op pagina 11 van de deontologische code een zin te lezen waarover ik in de gemeenteraad al enkele keren tussenbeide ben gekomen. De Raad van State heeft die zin vernietigd en definitief uit het rechtsverkeer gehaald. Het betreft een passage over impartialiteit en neutraliteit: “(...) en evenmin mag men zijn filosofische overtuiging uiten op het werk tijdens de werkuren.”

Ik zal in het Frans verdergaan want het is nu al de vierde keer dat ik hierop tussenkom en de bevoegde schepen heeft het nog steeds niet begrepen. Le chapitre sur l'impartialité et la neutralité se termine par ces mots : « Il est interdit d'exprimer des convictions philosophiques sur notre lieu de travail pendant nos heures de travail. »

Je suis surprise de retrouver ce passage dans un code de déontologie. En 2013, j'ai

introduit une plainte devant le Conseil d'État avec des associations. L'auditeur du Conseil d'État a remis un rapport désastreux pour vous, motivé par le fait que cette phrase constituait une violation grave du droit constitutionnel de liberté d'expression des employés. En septembre 2017, le Conseil d'État a suivi l'avis de son auditeur et a définitivement cassé ladite phrase. Je vous ai interpellée en mars en vous demandant pourquoi vous n'étiez pas revenue devant le Conseil communal avec ce dossier pour qu'il puisse prendre connaissance de la motivation de l'auditeur du Conseil d'État. Vous m'aviez accusée d'être de mauvaise foi. Et aujourd'hui, je retrouve cette phrase dans le code de déontologie du règlement de travail des bibliothèques néerlandophones.

Pouvez-vous m'expliquer, madame l'échevine, ce que cette phrase fait dans un code de déontologie ? Qui est de mauvaise foi ?

Je vous demande de mettre le texte en conformité avec la Constitution. Si nos représentants démocratiques ne respectent pas la Constitution, qui le fera ?

**Mme Hariche**, échevine.- Le Conseil d'État n'a pas cassé le texte, mais il a demandé de le reformuler, ce qui a été fait.

**Mme Abbad**.- Il a été cassé.

**Mme Hariche**, échevine.- Nous avons reformulé le règlement du personnel de la Ville. S'agissant du règlement des bibliothèques, j'ai un doute. En principe, nous en avons tenu compte. En tout cas, pour le personnel de la Ville, le texte a été reformulé dès que l'avis du Conseil d'État nous est parvenu.

**M. le Bourgmestre**.- Le texte a été suspendu, et pas cassé. À la Ville, la phrase incriminée a été biffée. Il faudra faire de même pour le règlement des bibliothèques.

**Mevrouw Abbad**.- Mijnheer de voorzitter, De Raad van State heeft die zin vernietigd en uit het rechtsverkeer gehaald. Daar is geen enkele dubbelzinnigheid over. Als het College van plan is om die zin te herformuleren, dan vraag ik me af waarom de schepenen niet terug naar de gemeenteraad is gekomen om ons die geherformuleerde

zin voor te leggen, zodat wij er ons van kunnen vergewissen dat de zin wel degelijk in overeenstemming is met de Grondwet, vooral als u copy/paste gaat doen in andere deontologische codes. Ik maak mij daar zorgen over. Ik stel dus voor om met die geherformuleerde zin terug naar de gemeenteraad te komen om hem daar goed te laten keuren.

**M. le Bourgmestre.**- Je comprends votre combat pour le principe de neutralité.

**Mevrouw Abbad.** Dat is een strijd voor respect voor de Grondwet en de rechtsstaat. Wij hebben bij de installatie van de Gemeenteraad allemaal gezworen de Grondwet en de wetten van het Belgische volk na te leven. Daar gaat het om.

**De heer Dhondt.** – Mijnheer de voorzitter, ik wens tussenbeide te komen bij punt 150 van de agenda met betrekking tot de subsidie van 30.000 euro voor voetgangers- en fietsrijen.

Het argument is dat dit kadert binnen de motie die we allemaal hebben goedgekeurd voor het realiseren van een betere luchtkwaliteit. Ik ben blij te zien dat men bij een aantal scholen zal werken met voetgangers- en fietsrijen.

Waarom is dit echter beperkt tot een vijftal scholen? Waarom dit niet uitbreiden tot alle scholen van Brussel-stad?

Dan heb ik ook nog een vraag bij punt 154, een lijvig dossier over de school Klavertje Vier. We krijgen daar een studie van een kleine 800.00 euro voor de heraanleg van het voorplein van de school, het aanleggen van een fietsroute, een schoolwijkcoördinator, signalisatie zachte wegen.

Ik vind het positief dat de stad deelneemt aan een studieoproep om de buurt rond Klavertje Vier te verbeteren. Iedereen weet dat de buurt rond de school niet de meest gezellige buurt is om te vertoeven of zich te verplaatsen. Alle middelen om de mobiliteit rond die school te verbeteren zijn bijgevolg welkom. Ecolo-Groen zal dit punt dus zeker steunen.

Ik heb dan nog een laatste vraag. Kan ik wat meer uitleg krijgen over de realisatie van die herinrichting?

**Mme Hariche**, échevine.- Le point 150 vise un projet pilote. Il reprend les établissements relevant de la Ville de Bruxelles, auxquels s'ajouteront des établissements du réseau libre confessionnel et non confessionnel. Ce projet pilote nous permettra d'identifier les avantages et les inconvénients et, le cas échéant, de généraliser le dispositif.

S'agissant du point 151, la note que vous avez reçue reprend la ventilation des dépenses : réorganisation complète du parvis de l'école, parcours vélo, coordinateur, signalisation autour de l'établissement, verdurisation, association des parents. Une fois le budget approuvé, la procédure pourra être lancée et le calendrier exact pourra être fixé. Le coordinateur entrera en fonction en janvier 2019.

**Mme Temmerman**.- Je souhaiterais intervenir sur le point 160 relatif à un marché de travaux pour l'athénée Robert Catteau, avec remplacement ou restauration des châssis en bois. Cela ne me fait pas plaisir de devoir systématiquement revenir sur vos cahiers des charges mais, d'une part, dans les points de M. Zian figure l'adhésion à la campagne Cities for Forests et, d'autre part, il nous est demandé pour la énième fois de voter un cahier des charges avec des châssis dont on ignore si le bois provient de forêts gérées de manière durable. J'essaie de comprendre : vous parlez-vous ?

Je vous suggère de ne pas vous limiter à signer une déclaration, mais de mettre la main à la pâte et d'inscrire ce point dans votre cahier des charges.

**M. Coomans de Brachène**, échevin.- Mes services m'assurent qu'ils tiennent compte de cet élément et qu'ils commencent à l'intégrer dans les cahiers des charges. Je vous rassure, ce principe est déjà appliqué dans la quasi-totalité des cas.

**Mme Temmerman**.- Ce n'est pas la première fois que vous me donnez cette réponse. Vous semblez croire que tout le bois que l'on trouve sur le marché européen provient de ce genre de forêts gérées de manière durable. Je vous suggère de lire les rapports à ce sujet. Si vous n'intégrez pas cet élément dans vos cahiers des charges, vous ne

pouvez pas le garantir.

**M. Zian**.- Je suis d'accord avec Mme Temmerman. Nous devons prendre conscience de cet enjeu et la provenance des bois doit être presque systématiquement intégrée dans tous les cahiers des charges. Un groupe de travail dédié contribuera à améliorer la procédure d'établissement des cahiers des charges.

#### **Dossiers de Mme l'échevine Lemesre**

- Accord de la section.

#### **Dossiers de Mme l'échevine Lalieux**

- Accord de la section.

#### **Dossiers de M. l'échevin Ouriaghli**

- Accord de la section.

**M. François**.- Dans l'évaluation du plan pour l'égalité femmes-hommes, vous avez tenu compte de ma demande relative à l'affiche consacrée aux transidentités et intitulée « Fluidité de genre et intersexualité ». Effectivement, des mesures concrètes peuvent être prises, par exemple pour améliorer l'accompagnement des personnes transgenres dans leurs démarches administratives (changement de la carte d'identité...). Je remercie donc le cabinet de l'échevin et les autres participants aux groupes d'évaluation d'avoir ajouté cette fiche.

**M. Ouriaghli**, échevin.- Je remercie M. François et les services de l'égalité des chances qui ont travaillé sur ce dossier.

**Mevrouw Abbad**. – Mijnheer de voorzitter, wat het voortgangsplan voor gelijke kansen betreft, wil ik eerst en vooral een dikke pluim geven aan de administratie, in het bijzonder aan de Cel Gelijke Kansen. Het is een kleine cel, maar met een enorme inzet, wat uiteraard meer dan nodig is voor dit thema.

Ze hebben er mede voor gezorgd dat het voorliggende document, in tegenstelling tot het voorgaande, een toegankelijk en leesbaar document is en ze hebben dat gedaan met het sérieux dat we voor deze materie mogen verwachten. Het document is dan ook veel consistenter en leesbaarder geworden.

Dat betekent echter niet dat alle uitdagingen en lacunes in het beleid die er de voorgaande jaren waren, meteen opgelost zijn. Het is ook niet mogelijk om dat in een korte tijd recht te trekken. Het is echter op zijn minst voor elk gemeenteraadslid, voor elke burger, leesbaar en duidelijk waar er nog vooruitgang kan worden geboekt en waar de stad goed bezig is.

Voor wat betreft de uitdagingen denk ik onder meer nog steeds aan de vertegenwoordiging van vrouwen in de gemeentelijke vzw's zoals GIAL waar slechts twee vrouwen op 14 leden in zetelen, Prosport met één vrouw op 17, de baden van Brussel met 2 vrouwelijke leden op 14. Dat zijn cijfers die in 2018 voor mij en de meesten onaanvaardbaar zijn.

Die vertegenwoordiging van vrouwen in gemeentelijke vzw's is natuurlijk geen futiliteit. Denk maar aan het beleid inzake sport. Ik zie daar een tekort aan vrouwen in de raden van bestuur in de instellingen van de stad rond sport. En niet toevallig ligt daar nog een enorme uitdaging voor de participatie van meisjes en vrouwen aan het sportbeleid van de stad.

Mijn opmerkingen bij het evaluatieplan van 2016 blijven dan ook overeind. Ik ga niet alles herhalen, maar de uitdagingen op het gebied van gezondheid, sport, geweld op vrouwen, toegang tot betaalbare woningen, stedelijke omgeving, enzovoort, zijn nog groot.

Verder is er een nieuwe fiche genderfluiditeit en genderidentiteit. Het gaat om een fiche die uit de werkgroep is gekomen en dat is een grote vooruitgang.

Ik heb daarbij een kleine tip voor de administratie. De Franstalige Gemeenschap heeft een brochure uitgegeven, met als titel *Un guide d'accompagnement pour l'inclusion des personnes trans dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles*. Die brochure bevat concrete tips over hoe daar concreet aan gewerkt kan worden. Het kan uiteraard ook perfect in het middelbaar onderwijs en zelfs in het



lager onderwijs worden toegepast. Het is in ieder geval een goede zaak dat die nieuwe fiche in het plan is opgenomen.

Ik herhaal nog eens dat het inzake subsidies belangrijk is om de bedragen die toegekend zijn aan thema's die te maken hebben met gelijke kansen en gender steeds in percenten af te zetten tegenover het globale bedrag dat voor een bepaald beleidsdomein is toegekend. Dat is iets dat in *gender budgeting* verder kan worden opgevangen. Het blijft echter een belangrijk punt om na te kunnen gaan hoe de middelen van de stad op het vlak van gender en gelijke kansen heel concreet worden ingezet.

Ter conclusie kan ik dus zeggen dat dit plan ten opzichte van 2016 een grote vooruitgang is op het vlak van leesbaarheid en toegankelijkheid. Er is nog geen 'wauw' effect, maar het is zeker een stap in de goede richting. Samen met *gender budgeting* zal dit toelaten om het beleid van de stad inzake gelijkheid van vrouwen en mannen nu en in de toekomst te blijven monitoren en te volgen.

Ik roep de huidige en toekomstige gemeenteraadsleden op om, samen met onze fractie, te zorgen voor een follow-up. Ik herhaal dat het hier immers niet gaat om een futiliteit. De gelijkheid van vrouwen en mannen vormt de basis voor voorspoed en vooruitgang, zoals blijkt uit de vele studies waar het actieplan naar verwijst. Het is een hoeksteen voor elke samenleving die zich het predikaat "beschaafd" wil aanmeten. Ecolo-Groen zal dit vooruitgangsrapport dan ook goedkeuren en we zullen deze materie nu en in de toekomst op de voet blijven volgen.

**Mme Moussaoui**.- Je tiens à remercier l'échevin pour les différentes réunions qu'il a organisées et pour les avancées obtenues par rapport à la communauté LGBT et l'intégration des femmes dans les conseils d'administration.

**M. Ouriagli**, échevin.- Je remercie mes services, mais aussi les chefs de groupe qui ont participé à ces réunions de travail consacrées au Plan pour l'égalité hommes-femmes. Je remercie également Mme Sonia Lhoest, dont les remarques ont été intégrées dans ce plan. Madame Abbad, vous avez raison : ce plan a évolué et le fera

encore. La brochure de la Communauté française sera intégrée dans le futur plan d'action visant les LGBTQ+. Si vous nous accordez votre confiance le 14 octobre, ce plan sera mis en place juste après les élections...

### **Dossiers de Mme l'échevine Ampe**

- Accord de la section.

**De heer Dhondt.**- Mijnheer de voorzitter, er staan twee belangrijke punten op de agenda. Het ene gaat over de inrichting van fietspaden en een overheidsopdracht en het ander over het onderhoud van de voetpaden. Dit gaat over 2018 en we zijn in dat jaar al ver gevorderd. Ik vraag me dus af in welke mate de kredieten, 2,6 miljoen euro, dit jaar nog zullen kunnen worden opgebruikt.

Als dat nog wel mogelijk is, vragen wij met aandrang om die 2,6 miljoen euro te investeren in afgescheiden fietspaden of in het aanleggen van fietsstraten. Als we van Brussel een fietsstad willen maken kunnen we niet langer doen zoals in het verleden, namelijk tevreden zijn met het aanleggen van fietssuggestiestroken. We moeten resoluut kiezen voor afgescheiden fietspaden en fietsstraten. Zal die 2,6 miljoen euro daarin worden geïnvesteerd? We hebben toch samen gekozen voor fietsstraten in het kader van een betere luchtkwaliteit.

As het gaat over de aanleg van de voetpadbekleding is het voor onze fractie heel belangrijk dat de toegankelijkheid van het voetpad gegarandeerd wordt voor mensen met een beperkte mobiliteit of voor ouders met kinderwagens of buggy's. Ik hoop dat die overheidsopdracht daar voldoende garanties voor bevat.

**Mevrouw Persoons.**- Mijnheer de voorzitter, ik heb een vraag over hetzelfde punt. Het gaat om een raamcontract en er is een groot bedrag aan verbonden. In de secties kon men mij niet zeggen welke projecten voor fietspaden eraan zitten te komen. Ik had daar graag een korte update van gekregen.

Voor de heraanleg van de Antwerpse poort wil ik graag weten wat er nu gebeurt met het Villo-station dat normaal op het pleintje staat. Waar zal dat een plaats krijgen?

**Mevrouw Ampe**, schepen.- Mijnheer de voorzitter, de 2,6 miljoen euro is voor de aanleg van verhoogde fietspaden want als er bijvoorbeeld gemarkeerde fietspaden verplaatst worden, komt dat in het raamcontract.

Aan de Antwerpse poort zal het Villo-station worden verplaatst. Het zal zich niet meer naast de lif van het metrostation bevinden, maar een beetje verder, echter nog steeds aan de Antwerpse poort.

**De heer Dhondt**.- Mijnheer de voorzitter, kan de schepen ons toelichting geven over de plaatsen waar de verhoogde fietspaden zullen komen?

**Mevrouw Ampe**, schepen.- Mijnheer de voorzitter, er zijn verschillende plannen voor verhoogde fietspaden. Er moet echter nog een bouwvergunning worden ingediend. Op dit ogenblik is met de leden van de fietscommissie afgesproken dat de bouwvergunning pas wordt aangevraagd nadat ze aan de fietscommissie is voorgelegd. Ik zal die afspraak naleven.

**De heer Dhondt**.- Mijnheer de voorzitter, we zijn september 2018 en de schepen heeft nog geen plannen. Er is een raamcontract voor 2,6 miljoen euro op de begroting van 2018, maar er zijn nog steeds geen plannen. Dat klopt toch niet. Ofwel gaat het hier over de aankondiging van plannen voor meerdere jaren ofwel moet nu al duidelijk zijn wat er met het geld zal gebeuren.

**Mevrouw Persoons**.- Mijnheer de voorzitter, dat was ook precies mijn vraag. Het gaat over heel veel geld en men moet toch al enigszins weten waar het naartoe zal gaan, ook al is er nog geen akkoord van de fietscommissie. Er zijn bovendien nog de technische aspecten. Hoe zal dat fietspad eruit zien en welke straten kunnen ervoor in aanmerking komen?

**Mevrouw Ampe**, schepen.- Mijnheer de voorzitter, ik wil toch nog iets verduidelijken. Het gaat over een periode van vier jaar. Op dit ogenblik zijn de bouwvergunningen voor verschillende fietspaden nog niet toegekend. Er is een bouwaanvraag ingediend voor onder meer de Kantersteen, de Keizerslaan. We gaan een bouwaanvraag indienen voor de Kunstenaarsstraat, de Wetstraat, enzovoort. We wilden daar al gemarkeerde fietspaden inrichten, maar dat was geweigerd.

Het gaat dus over projecten die al gekend zijn en over nieuwe projecten die daar bijkomen. De plannen moeten nog opgemaakt worden, maar het gaat om een raamcontract van vier jaar.

### **Dossiers de M. l'échevin Coomans de Brachène**

- Accord de la section.

### **Dossiers de M. l'échevin Zian**

- Accord de la section.

**De heer Van den Driessche.**- Mijnheer de voorzitter, ik wens een opmerking te formuleren omtrent punt 176 in verband met de samenwerkingsovereenkomst tussen de stad Brussel, het OCMW en de vzw Rock The City.

Ik formuleer eerst een vaststelling en dan een vraag.

Als vaststelling juich ik toe dat het gezond verstand eindelijk heeft geprimeerd en dat de de persoon die de overeenkomst ten aanzien van Rock The City ondertekent niet langer schepen Lalieux is, maar burgemeester Close wegens de voor de hand liggende reden van risico op belangenvermenging.

Mijn vraag is voor schepen Zian. Zal er een openbare procedure zijn voor de investering van 100.000 euro ?

**M. Zian,** échevin.- Je m'étonne de votre question, car ce point fait suite à une modification budgétaire du mois de juin. Une rallonge de 100.000 € à l'extraordinaire avait été votée pour divers investissements : achat de bancs, tables, banquettes, canisses en bambou, programme informatique de gestion de stock... Je vous renvoie au débat que nous avons eu en juin sur ladite modification budgétaire.

**De heer Van den Driessche.**- Mijnheer de voorzitter, in orde, maar begrijp ik het goed dat, waar nodig, een openbare procedure zal worden gevolgd?

**M. Zian,** échevin.- Rock the City, comme d'autres organismes liés à la Ville par convention, est soumise à la procédure de marché public.

**Mevrouw Abad**.- Mijnheer de voorzitter, ik wil met betrekking tot punt 31, het arbeidsreglement voor het niet-gesubsidieerd personeel van de Nederlandstalige Plaatselijke Openbare Bibliotheek, vóór de stemming gewoon vragen hoe het nu precies zit met de gewraakte passage. Als die passage erin blijft dan is deze in strijd is met de beslissing van de Raad van State, en dan kunnen wij vandaag niet over dit punt stemmen.

**M. le Bourgmestre**.- Ou nous biffons la mention aujourd'hui, ou nous reportons le point.

**Mevrouw Abbad**.- Mijnheer de burgemeester, U hebt gezegd dat u de zin geparafraseerd hebt, maar wij hebben die nog niet gezien.

**De Burgemeester**.- In het arbeidsreglement van de stad is die zin geschrapt. We kunnen hetzelfde doen voor de bibliotheek.

**Mevrouw Abbad**.- Als de stadsdiensten garanderen dat die zin geschrapt wordt dan is er geen probleem en dan kunnen wij erover stemmen.

**M. le Bourgmestre**.- Nous enlevons « d'exprimer des convictions philosophiques sur notre lieu de travail pendant nos heures de travail ».

**Mme Lemaitre**.- Je souhaiterais intervenir sur le point relatif à l'interdiction de l'utilisation du plastique à usage unique lors d'événements dans l'espace public. Je salue ce règlement. Il entrera en vigueur le 1er juillet 2019, ce qui laisse aux organisateurs le temps de se mettre en conformité. Une campagne sera-t-elle organisée à cet effet ?

Le Conseil communal prévoit-il également de supprimer les plastiques à usage unique lors de ses réunions ?

**M. Zian**.- Le point 175 de l'ordre du jour appelle le règlement relatif à l'interdiction du plastique à usage unique lors des événements en espace public sur le territoire de la Ville. Les déchets en plastique sont une véritable calamité. Tout le monde en est conscient. En Europe, seuls 30 % sont recyclés, alors que 40 % sont incinérés,

polluant ainsi l'air, et que le reste finit en décharge, souille nos rues, nos quartiers, les cours d'eau pour finir dans nos océans.

À l'échelle mondiale, ce sont presque 13 millions de tonnes de déchets en plastique qui sont déversées ainsi chaque année dans les mers et les océans. L'urgence environnementale nous impose donc d'agir. Le Collège a voulu poser un acte fort pour rendre plus durables les événements organisés en espace public sur le territoire de la Ville de Bruxelles. À cet égard, notre Ville doit être exemplaire. Nous sommes ainsi dans la continuité directe des engagements contenus dans le Plan d'action pour le climat que l'ensemble du Conseil a voté au mois de mai dernier, en particulier de la fiche 2.4 « Faisons durer la fête ». Les objets en plastique et à usage unique tels que les pailles, les gobelets, les barquettes et les touillettes seront interdits des événements en espace public dès le 1er juillet 2019. Cette interdiction s'accompagnera bien entendu de mesures d'information et de sensibilisation aux solutions alternatives au plastique à usage unique. De telles solutions alternatives existent déjà.

J'espère que notre initiative, une première en Région bruxelloise et probablement en Belgique, fera des émules et que les autres communes nous emboîteront le pas.

**Mme Lemaitre.**- La Ville doit être exemplaire. Peut-elle s'engager à bannir de ses activités l'emploi de plastique à usage unique ?

**M. Zian.**- Cette mesure ne devrait pas être difficile à appliquer. Nous tacherons de distribuer l'eau en carafe lors de nos futurs conseils.

### **Vote**

**M. le Président.**- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers. Le Collège vous propose de voter oui.

*(Il est procédé au vote nominatif.)*

**M. le Président.**- Adoptés, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

## **Justification d'abstention**

**M. Ceux**.- Je souhaite justifier notre abstention. Les contrats de gestion sont une bonne chose, mais nous regrettons de ne pas avoir été associés au processus de concertation tel qu'il avait été entamé. Un tel passage en force n'aurait pas dû se produire.

## **Questions orales – Mondelinge vragen**

### **Question de M. Ceux concernant les mesures spécifiques que compte prendre le Collège pour lutter contre l'insécurité croissante autour du Zavelput à Heembeek**

**M. Ceux**.- Je dois constater que le problème de l'insécurité se retrouve de manière forte dans tous les quartiers de la Ville, comme l'illustrent les questions de M. Péters sur le quartier du Marché aux Poissons ou sur la Cité modèle. Nous avons rencontré des riverains du boulevard Lemonnier qui connaissent le même problème de violence omniprésente.

Dans le quartier du Zavelput, de jeunes adultes de 18 à 25 ans squattent les entrées d'immeubles une bonne partie de la nuit. Ils y causent des déprédations et s'adonnent à leurs trafics favoris.

Les habitants m'ont dit qu'ils ont appelé notre nouveau commissariat dont vous nous avez vanté la proximité. Il leur a été répondu qu'ils devaient passer par la centrale et appeler le 100, le 110 ou le 112. À la centrale, on leur a demandé de préciser le nombre d'individus présents dans l'entrée d'immeuble...

Quelles sont les mesures que vous comptez prendre avec nos forces de police pour mettre fin à cette situation ?

**M. le Bourgmestre**.- Effectivement, les services de police confirment avoir constaté que différentes personnes se rassemblent régulièrement au Zavelput et que ces

rassemblements génèrent *de facto* diverses nuisances. Le chef de corps a ainsi donné instruction à ses services d'y mener régulièrement des contrôles, plus particulièrement en soirée et pendant la nuit, et de verbaliser les personnes entravant les accès d'immeubles, cela en vertu de l'article 45 du Règlement général de police. La plaine de jeux et ses abords constituent donc un point d'attention prioritaire dans le cadre de la sécurisation de Neder-over-Heembeek.

Concernant l'accueil téléphonique au nouveau commissariat, instruction a été rappelée que si un appel aboutit directement à l'accueil, il doit être traité localement et non renvoyé vers le 101/112.

**M. Ceux**.- L'avantage, lorsque l'on vous interroge, c'est que vous donnez raison à l'interpellateur. J'espère que sur le terrain, cela se passera comme vous l'avez annoncé aujourd'hui.

**Vraag van dhr. Dhondt betreffende de kost van het annuleren van de erfpachtovereenkomst inzake het Eurostadion.**

**Question de M. Maingain relative aux négociations de sortie du bail emphytéotique conclu avec Ghelamco concernant le stade sur le Parking C et le risque financier pour le contribuable bruxellois**

**De heer Dhondt**.- Mijnheer de voorzitter, ik weet niet hoe vaak we het de afgelopen jaren gehad hebben over het Eurostadion. Ik weet niet hoe vaak wij vanop de oppositiebanken gezegd hebben dat het College met het geld van de belastingbetaler pal inging op een megalomaan project waar er helemaal geen nood aan was en dat zelfs niet gerealiseerd kon worden.

Hoeveel keer hebben wij de alternatieve piste, de renovatie van het Koning Boudewijnstadion, niet op de tafel gelegd?

Vorige week hoorden wij de heer Close op BRUZZ aankondigen dat we ons nog mogen verwachten aan een prijskaartje van minimum 4 miljoen euro en dat voor een project dat de Brusselaar nooit zal zien. Dat project bestond alleen in de hoofden van



de heren Courtois en Close en de heer Van Hengel op het gewestelijke niveau. Ecolo-Groen vindt dat een regelrechte schande. We hebben hier veel tijd mee verloren. We hebben uren gediscussieerd en we zijn geen stap vooruit gekomen. We hadden die tijd en energie kunnen besteden aan een project dat wel leefbaar was. Ik heb drie vragen voor het College.

Wat is de geraamde kostprijs voor het annuleren van de erfpachtovereenkomst met Ghelamco? Ik doel hier zowel op de kosten voor het effectief annuleren van de erfpachtovereenkomst - schadevergoeding - en de consultancy en juridische kosten die daarvoor gemaakt zullen worden.

Wat is de kostprijs van het Eurostadionproject tot op heden voor de stad Brussel? Welke rol neemt de Stad Brussel op in het kader van de renovatie van het Koning Boudewijnstadion?

**M. Maingain**.- Il aurait été dommage de terminer ce dernier Conseil communal sans évoquer le stade, surtout à l'heure où votre majorité va devoir rendre des comptes aux Bruxellois et à la prochaine majorité. En mars dernier, actant l'échec du projet de stade national sur le Parking C, notre Conseil communal décidait d'entamer la procédure de rupture du bail emphytéotique. J'aimerais faire le point sur l'état de ce dossier et sur le risque de voir votre majorité laisser une solide ardoise aux contribuables bruxellois.

La majorité avait été mandatée par notre Conseil communal pour lancer la procédure de bail et la négociation, avant d'envisager une action en justice, cela afin d'évaluer le coût de la rupture du bail emphytéotique.

La presse nous annonce que la société Ghelamco a déjà investi plus de 23 millions d'euros dans ce projet, avec le risque qu'elle reporte ces coûts sur la Ville.

Le Collège peut-il rendre compte de l'exécution du mandat qui lui a été confié par ce Conseil communal dans le cadre de la procédure de rupture du bail emphytéotique qui lie la Ville au consortium ?

Disposez-vous d'une meilleure estimation du risque financier pour le contribuable bruxellois ?

**M. le Bourgmestre**.- La position de la Ville n'a pas changé. Pour nous, les éléments qui fondaient l'objet du contrat sont devenus inexistantes. Nous avons donc l'intention de faire dire par la justice que ce contrat n'a plus lieu d'être. La citation est en cours de finalisation par les avocats. Elle devrait être lancée dans le courant de ce mois ou du mois prochain.

L'état de la procédure est le suivant. Des représentants des parties se sont rencontrés et n'ont pu s'entendre sur un constat commun. Nous avons mis le partenaire privé en demeure de comparaître volontairement pour faire acter l'inexistence du contrat. L'étape suivante est la citation. Elle est en préparation. La concertation entre les conseils sera déposée très prochainement.

Le montant de 23,6 millions d'euros inscrit par Ghelamco dans son bilan pour les dépenses exposées pour le stade est invérifiable. Il ne modifie pas la position de la Ville. Le seul chiffre que j'ai cité dans une interview correspond à la théorie de la perte d'une chance. Nous considérons que nous ne devons rien payer et c'est ce que nous plaiderons jusqu'au bout. Il y a une infime chance que nous devions payer un quelconque dédommagement. Nous n'exposerons pas notre tactique ici. Dans le pire des cas, le maximum que nous pourrions avoir à déboursier n'aurait rien à voir avec les chiffres cités. Notre équipe de conseillers est composée d'avocats désignés par la Ville et par Brussels Expo. La Ville fera tout pour que cela ne coûte rien aux contribuables, à part les frais d'avocats, puisque c'est Ghelamco qui n'a pas obtenu son permis.

Voor wat betreft de eventuele renovatie van het Koning Boudewijnstadion herhaal ik dat deze optie tot de mogelijkheden behoort en dat binnen het huidige kader van het contract met Unibail-Rodamco voor Neo 1.

Als we die piste opgaan zal er veel goede wil moeten zijn en er een aanzienlijke investering moeten komen van de publieke sector. De stad staat open voor een voorstel in de mate van onze mogelijkheden, maar de wil en de voornaamste inspanningen zullen moeten komen van de voetbalsector, van de federale en gewestelijke niveaus.

**De heer Dhondt.**- Mijnheer de voorzitter, het College streeft terecht naar een scenario waarbij er geen schadevergoeding dient te worden betaald. De burgemeester laat uitschijnen dat dit de stad niets heeft gekost, maar dat is niet waar. Dit project heeft de Brusselse belastingbetaler al heel wat gekost, denk maar aan de juridische en consultancykosten.

Ik heb geen antwoord gekregen op mijn vraag hoeveel het uiteindelijke kostenplaatje van het Eurostation-project bedraagt. De Brusselaar heeft het recht om dat te weten. Ik kom aan een bedrag van 200.000 euro voor de periode 2014-2016. Als ik de burgemeester goed begrepen heb, zou dit de stad maximum 4 miljoen euro kosten. Graag volledige transparantie hierover.

**M. Maingain.**- J'entends que la négociation n'a pas abouti et que nous passons à la phase de l'action en justice. Quelles étaient les demandes de Ghelamco lors des négociations ? Vous n'avez pas évoqué le montant engagé dans le pire des scénarios.

Pour les Bruxellois, les coûts s'élèvent déjà à plusieurs millions investis en frais d'avocats pour un projet qui n'a pas vu le jour.

**M. le Bourgmestre.**- La société Ghelamco défend l'idée que le contrat n'est pas annulé et qu'elle obtiendra bientôt le permis. Le pire scénario représenterait 4 ou 5 millions, mais ce n'est pas ce que nous devons payer. La notion de perte d'une chance est rarement appliquée pour des éléments sérieux et convaincants. Nos avocats sont sûrs d'eux. Il n'y a aucun raison que cela coûte davantage au contribuable bruxellois.

**De heer Dhondt.**- Mijnheer de voorzitter, waar komt het bedrag van 4 miljoen euro vandaan?

**M. le Bourgmestre.**- Il s'agit de la notion de perte d'une chance. Je vous renvoie aux précis de droit sur ce point. Je répète que pour la Ville de Bruxelles, le contrat n'est pas honoré et elle n'a donc rien à payer.

**De heer Dhondt.**- Mijnheer de burgemeester, gaat u mij geen antwoord geven op mijn vraag hoeveel alles tot op heden al gekost heeft? Wij kennen de saga van de afgelopen vier jaar. Ik denk dat de belastingbetaler en de gemeenteraadsleden het recht hebben om te weten hoeveel een en ander al gekost heeft. Die vier miljoen euro kan er nog bijkomen, maar op welk bedrag staat de teller vandaag?

U lacht, mijnheer de burgemeester, het is dus duidelijk dat u mij geen antwoord zult geven en dat is schandalig.

**Question de Mme Lemaitre concernant les sanctions à l'encontre de contre-manifestantes lors de la manifestation « Marche pour la vie » du 22 avril 2018**

**Mme Lemaitre.**- Le 22 avril dernier, le Bourgmestre a autorisé la tenue d'une « Marche pour la vie », une manifestation visant principalement à combattre le droit à l'avortement. Plusieurs dizaines de personnes se sont mobilisées pour dénoncer cette atteinte aux droits des femmes de disposer librement de leur corps.

Ces contre-manifestantes font l'objet de sanctions administratives communales, car il leur est reproché de ne pas avoir demandé d'autorisation, ainsi que de poursuites judiciaires pour entrave méchante à la circulation.

Lorsque vous autorisez une manifestation comme la « Marche pour la vie », confirmez-vous que vous le faites sur la base d'un rapport de police faisant suite à une demande introduite par les organisateurs ?

Que contient ce rapport de police ? Prend-il en compte le risque de contre-manifestation au vu de la motivation déclarée par les organisateurs dans le formulaire qu'ils doivent préalablement remplir ?

Dans ce cas, n'était-il pas hautement prévisible qu'une manifestation demandant

l'interdiction de l'avortement entraîne des protestations ?

Ce risque de protestation est-il pris en compte dans l'organisation des services de police chargés de gérer la manifestation initiale ? En clair, quand vous avez autorisé la manifestation contre l'avortement, était-ce ou pas en prenant en compte une très probable contre-manifestation ? Si ce n'est pas le cas, n'est-ce pas un grave défaut de prévoyance ?

Par contre, si c'est le cas, pourquoi les contre-manifestantes ont-elles reçu une sanction administrative communale parce qu'elles n'avaient pas demandé d'autorisation de contre-manifester, alors que cette contre-manifestation était, elle, liée à votre autorisation initiale ?

De plus, ces contre-manifestantes se voient poursuivies pour entrave méchante à la circulation. Selon leurs témoignages, cette entrave a été causée par les services de police qui les ont arrêtées sur le chemin emprunté par la *Marche pour la vie* qui, vu votre autorisation, allait de toute façon être inaccessible à la circulation des transports en commun.

Enfin, les contre-manifestantes déplorent le fait qu'à aucun moment, les services de police n'ont accepté de discuter avec leurs porte-parole afin de trouver une solution, la police affirmant évidemment le contraire.

Pouvez-vous nous dire quel dispositif était prévu ce jour-là pour, d'une part, gérer le parcours de la *Marche pour la vie* et, d'autre part, gérer la contre-manifestation ?

Nous vous demandons d'annuler les sanctions administratives communales.

**M. le Bourgmestre.**- Le 22 avril 2018 a eu lieu la manifestation pour le respect de « toute vie ». Comme pour toutes les manifestations, même celles qui ne font l'objet d'aucune demande, une enquête de police a été immédiatement diligentée et un rapport a été établi. C'est effectivement sur la base de ce rapport que j'ai autorisé la tenue de la manifestation. Ce rapport faisait mention de la probabilité d'une contre-

manifestation. Comme d'habitude, une analyse de risque a été effectuée. Il a été décidé de prendre des mesures afin de permettre à la manifestation autorisée de se dérouler, tout en donnant la possibilité à d'éventuels contre-manifestants de s'exprimer. Le petit risque encouru ne justifiait pas de limiter l'exercice du droit à la liberté d'expression.

Généralement, un dispositif est mis en place pour canaliser les contre-manifestants et éviter les confrontations. À cette fin et dès que possible, les policiers des Renseignements généraux en civil prennent contact avec les contre-manifestants et négocient avec eux le déroulement de leur action (900 manifestations par an à Bruxelles...). Dans ce cas-ci, aucun contact n'a été possible, comme toujours avec ce groupe de manifestants. Je vous rappelle ce qu'il s'est passé avec l'action *Reclaim the Night*.

Comme les contre-manifestants se trouvaient sur le lieu de rassemblement de la manifestation autorisée et tentaient par tous les moyens d'empêcher la tenue de ladite manifestation, il a été décidé de les éloigner de l'endroit et de rédiger les PV auxquels vous faites allusion.

Pour ce qui est de l'entrave à la circulation, le parcours et le timing de la manifestation autorisée avaient été négociés et fixés, permettant à la police de prendre les mesures ad hoc pour limiter les embarras de circulation. Les personnes verbalisées ne se tenaient ni au timing ni à l'endroit négocié, et perturbaient donc gravement la circulation.

S'agissant des amendes administratives, les personnes concernées seront prochainement auditionnées par le fonctionnaire sanctionnateur et auront tout le loisir de se défendre. Je n'interviendrai pas dans cette procédure qui concerne ce même fonctionnaire sanctionnateur.

**Mme Lemaitre.**- Ce qu'il leur est reproché, c'est donc bien le fait qu'elles ne disposaient pas d'autorisation pour manifester. Or vous précisez que lorsque vous avez octroyé une autorisation à la *Marche pour la vie*, une contre-manifestation était prévue, qui ne nécessitait pas de prendre des mesures. Ensuite, vous vous contredisez en affirmant qu'il était impossible de discuter avec les contre-manifestantes. Ce n'est pas très sérieux. *In fine*, vous avez autorisé une manifestation contre l'avortement et sanctionné des contre-manifestantes qui réclamaient le respect du droit des femmes à disposer de leur corps.

**M. le Bourgmestre.**- Vous souriez tellement votre argument est énorme !

### **Question de M. Péters concernant des agressions multiples à la Cité modèle**

**M. Péters.**- Ces dernières semaines, de nombreuses agressions ont été commises aux alentours de la Cité modèle.

Le déroulement est toujours le même : des jeunes menacent, dépouillent et, éventuellement, agressent physiquement les gens, puis s'enfuient dans les immeubles en utilisant les badges d'entrée. Cela veut dire que la police ne peut absolument pas les rattraper, puisqu'ils ne peuvent pas entrer dans ces mêmes immeubles.

Ne pourrait-on pas donner des badges aux policiers ?

Ne pourrait-on pas intervenir préventivement en envoyant provisoirement là-bas de nombreux éducateurs de rue et gardiens de la paix ?

La situation commence à devenir très difficile et les habitants se sentent abandonnés. Quelles actions comptez-vous entreprendre pour éradiquer ce phénomène ?

**M. le Bourgmestre.**- La Cité modèle fait l'objet d'une attention particulière depuis plusieurs mois. Effectivement, après avoir constaté une insécurité croissante dans ce quartier, dont sont en premier lieu victimes les habitants, mais aussi l'ensemble des travailleurs œuvrant pour la Ville dans ce quartier, un plan d'action global est en

œuvre depuis le mois de mars dernier. Ainsi, la police a significativement augmenté sa présence visible sur place. On dénombre ainsi 36 actions de sécurisation organisées depuis lors, cela pour circonscrire les comportements délictueux et inciviques de quinze à vingt jeunes de 15 à 19 ans.

Par souci d'efficacité et de soutien au travail policier effectué dans ce cadre, j'ai écrit au Parquet en février dernier afin de le sensibiliser à l'importance de poursuivre les infractions constatées. Ainsi, une politique stricte du Parquet permet de soutenir le rétablissement de la sécurité publique entamé par la police.

Par ailleurs, la police a recours dans ce quartier, avec l'accord du Parquet, à la perception immédiate de 90 € dans le cas de détention d'armes prohibées.

La recherche locale de Laeken est également à pied d'œuvre pour identifier les auteurs d'arrachage et leurs circuits de revente. Effectivement, depuis plusieurs mois, la police enregistre un nombre significatif de faits en la matière, plus précisément aux abords de la place Émile Bockstael et de la Cité modèle.

Dans ce contexte relevant toutefois de la stricte compétence du Procureur du Roi, des enquêtes sont en cours et des arrestations ont déjà eu lieu. Le 6 septembre dernier, un bijoutier de Laeken qui rachetait le fruit de vols a été inculpé par un juge d'instruction. Deux autres vagues d'arrestations ont eu lieu les 10 et 19 septembre dernier, où seize jeunes majeurs de 18 à 20 ans, majoritairement originaires de Laeken et de la Cité modèle, ont été arrêtés et déférés au Parquet. Ce faisant, le service de recherche locale de Laeken a permis de résoudre pas moins d'une cinquantaine de dossiers de vols avec violence commis sur le territoire de notre zone de police. Je les remercie en votre nom.

Quant à la prévention, les gardiens de la paix sont présents de 7h30 à 22 heures tous les jours de la semaine. Grâce aux badges, ils ont accès aux différents blocs d'habitation. De même, depuis le mois de juin, des gardiens de la paix de nuit sont



également à pied d'œuvre dans le quartier. Par ailleurs, depuis le mois de juin, le centre de jeunes Averroès est à nouveau ouvert. Des éducateurs de rue travaillent plus spécifiquement sur un groupe de mineurs responsables de nuisances et d'intimidations invivables pour tout le monde.

Comme vous pouvez le constater, depuis plusieurs mois, l'ensemble des services de la Ville, Bravvo, la police, le Foyer laekenois et le Parquet travaillent de manière très volontaire à la sécurisation et à l'apaisement de la Ville dans ce quartier.

**Questions de Mme Nagy, M. François, Mme Persoons et M. Wauters concernant l'impact et la gestion de la situation des migrants sur le territoire de la Ville au parc Maximilien**

**Question jointe de Mme Lemaitre concernant les violences policières envers les migrants**

**M. François**.- Depuis maintenant plus de deux ans, le parc Maximilien est devenu le symbole d'une gestion politique désastreuse en matière d'accueil des demandeurs d'asile. Mais le parc Maximilien, c'est aussi et surtout un espace vert pour les habitants du quartier Nord. J'ai rencontré de nombreux riverains et je dois vous faire part de notre colère et lassitude quant à la gestion publique de ce qui est pourtant le seul espace vert du quartier. Il suffit de voir l'état déplorable du parc, souvent jonché de détritiques et d'objets divers, les poubelles et conteneurs souvent remplis à ras bord et qui ne suffisent plus à récolter les détritiques qui viennent parsemer les allées et les pelouses. Nourriture, excréments, sacs en plastique, cartons et j'en passe.

À côté de ce problème de propreté - j'ai déjà interpellé M. l'échevin Zian sur cette problématique -, il y a également des nuisances, toujours plus nombreuses, causées par les petits trafics de drogue, une sécurité plus que précaire à certaines heures du soir et de la nuit, avec des groupes de personnes toxicomanes, marginales ou petits revendeurs qui squattent les bancs de ce parc et viennent s'agglomérer aux demandeurs d'asile.

Les habitants du quartier ont été dépossédés de leur parc et certains n'osent plus s'y aventurer. Le plus bel exemple est l'enclos destiné aux chiens au pied des immeubles de l'avenue de l'Héliport : grillages abîmés, sol jonché de canettes et de détritiques, et même de la prostitution dans un recoin situé sous les fenêtres des habitants.

En discutant avec les habitants, j'entends beaucoup de compassion et de solidarité avec les demandeurs d'asile, mais aussi une lassitude grandissante face à un espace vert qu'ils n'ont plus le droit d'utiliser alors qu'il leur était destiné. Ils demandent à pouvoir profiter de leur parc et à ne plus être ce qu'ils sont devenus, à savoir des victimes collatérales des décisions des uns et des autres. Certes, elles émanent du niveau fédéral, lequel accuse la Région et inversement, et la Ville accuse le fédéral... Les habitants se retrouvent au milieu de ce jeu de ping-pong.

Le parc Maximilien est d'abord un parc à vivre, un espace vert, et pas un symbole.

**Mme Nagy.**- Cela fait plus d'un an que la situation dans le parc Maximilien est préoccupante et s'aggrave. Bruxelles, comme d'autres parties de l'Europe, doit faire face non pas à une crise, mais à une très grande difficulté de gestion de la migration, notamment de celle qui se dirige vers l'Angleterre. Nous n'allons pas régler ici cette problématique européenne. Le président Macron tente de dégager une solution avec la Première ministre britannique.

L'actuel secrétaire d'État à l'Asile et la Migration a, depuis le début de son mandat, fait état de son hostilité aux migrants et à la question de la migration, multipliant les déclarations et les provocations. Aujourd'hui, nous, habitants et responsables bruxellois, devons constater non seulement qu'il n'a pas apporté de solution aux problèmes du parc Maximilien, mais aussi que les problèmes s'aggravent avec le renvoi dans ce même parc des migrants arrêtés sur les parkings des autoroutes ! Par manque d'information et d'accueil humanitaire minimum, les tensions sont fortes et

nous avons frôlé le drame ce mardi avec l'agression d'un policier et les blessures infligées à un sans-abri.

Dans n'importe quelle autre circonstance, on aurait parlé d'incompétence et d'amateurisme du secrétaire d'État. Le groupe DÉFI, avec les Bruxellois, demande des solutions. Il ne suffira pas de placer des grilles autour d'un parc ou de subir les incantations habituelles de M. Courtois, MR, fort actif à la Ville, mais silencieux au fédéral, pour trouver des solutions. C'est la coalition MR/N-VA qui devrait être en première ligne d'une concertation entre l'ensemble des niveaux de pouvoir.

Le groupe DÉFI demande solennellement au Collège de faire le nécessaire pour qu'enfin, une solution coordonnée soit trouvée : un bâtiment, de l'information et un accueil humanitaire organisé à l'aide des ONG et des institutions dont c'est le métier. Il ne faut pas laisser aux seuls bénévoles la responsabilité de gérer cette situation, malgré leur bonne volonté et leur intelligence.

Qu'en est-il de la concertation avec le fédéral sur ce dossier ?

Il y a quelques semaines, on nous annonçait une réponse structurelle de la part du pouvoir fédéral, avec l'ouverture d'un centre fermé d'accueil pour migrants en transit. Pour accueillir ces personnes dans ce centre, le secrétaire d'État a laissé partir des sans-papiers avec antécédents judiciaires graves. C'est du Kafka.

Où en sont les discussions avec le niveau fédéral, dont le ministre Jambon ?

J'espère que les Bruxellois seront unis pour faire face à cette nouvelle menace de la N-VA.

**Mevrouw Persoons**.- Mijnheer de voorzitter, ik heb ook een aantal vragen in verband met de situatie in het Maximiliaanpark.

Naar aanleiding van de recente gebeurtenissen en communicaties over het Maxilimiaanpark heb ik volgende vragen:

Een dakloze man zou door politie zijn neergeschoten toen hij een mes trok. Buurtbewoners getuigden van excessieve reactie van de politie. Zo zou de politieagent het wapen doelbewust op de vitale lichaamsdelen van de man hebben gericht. Ook zou de politie de neergeschoten man geen zorg aangeboden hebben. Ik citeer een buurtbewoners “ Naakt hebben ze die man laten bloeden op de stoep, zonder hem deftig af te schermen, zonder onmiddellijk de nodige zorg te verlenen. Het was een ambtenaar van dienst Wegen en Verkeer die uit zijn bestelwagen een EHBO-doos sleurde. Niet de agenten die massaal aanwezig waren...”

Verschillende schepenen kondigden aan een hek te willen bouwen rond het Maximiliaanpark. Wordt dat standpunt gedragen door het College?

In de pers verschenen verschillende berichten over overheden – federaal, lokale besturen - in Vlaanderen en Wallonië die migranten afzetten in het Maximiliaanpark. Kuntn u deze berichten bevestigen? Welke maatregelen gaat u nemen?

Wat gaat de Stad doen om de veiligheid van zowel de mensen die in het park slapen als van de buurtbewoners te garanderen?

**M. Wauters**.- L'incident de lundi passé montre à quel point la situation au parc Maximilien reste tendue, avec des personnes en situation de fragilité extrême qui tombent parfois dans la délinquance et l'agressivité, ce qui est inacceptable.

La responsabilité de l'État fédéral et, donc, du secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, est certes engagée dans le chaos présent au parc Maximilien. Ce chaos est d'ailleurs entretenu par des décisions telles que la libération de migrants du centre fermé de Steenokkerzeel et leur transfert vers le parc. Mais la Ville est également responsable de par les contradictions et les incohérences répétées des membres de la majorité. Cet été déjà, des déclarations politiques révélaient les vives tensions qui existaient tant au niveau fédéral qu'au sein de la majorité PS-MR de la Ville. Ainsi, le ministre Theo Francken accusait le Bourgmestre Philippe Close de ne pas jouer son rôle dans la transmission des données à l'Office des étrangers et d'entretenir ainsi la concentration de migrants dans le parc. Le premier échevin Courtois, quant à lui,

demandait cet été que le parc soit évacué, voire clôturé. Le Bourgmestre n'avait pas souhaité commenter cette déclaration à l'époque.

Les Bruxellois demandent une position claire de la Ville de Bruxelles, même si l'enjeu est plus large. Pour nous, il est primordial de ne pas reproduire un second Calais à Bruxelles. Cette situation est humainement scandaleuse. Il est donc grand temps que la majorité prenne ses responsabilités et arrête d'éluder des problèmes par des discours parfois opportunistes et électoraux qui démontrent ses limites. Il en va de la qualité de vie des riverains, de l'accueil des migrants et des conditions de travail des forces de l'ordre.

Je souhaiterais quelques précisions sur l'intervention policière de jeudi passé. Des photos montraient une intervention plutôt musclée. S'agissait-il d'une intervention de la police de la zone ou de la police fédérale ?

**Mme Lemaitre**.- D'habitude, sur ce genre de question, je suis relativement seule. Je remarque aujourd'hui que beaucoup s'interrogent sur la situation au parc Maximilien alors que le fait dramatique dont question n'impliquait aucun migrant et qu'il s'est déroulé dans une rue adjacente, pas dans le parc proprement dit.

*(Protestations)*

Quand on commence à hurler avec les loups...

Au Conseil communal précédent, j'ai, moi aussi, posé la question de savoir où en était la discussion avec le pouvoir fédéral.

Un rapport produit par Médecins du monde en collaboration avec le Comité P, des chefs de corps de différentes polices locales et Myria démontre qu'un migrant sur quatre est victime de violence policière en Belgique. J'ai eu l'occasion d'interroger le Bourgmestre à plusieurs reprises sur ce sujet. Il m'a à chaque fois répondu qu'il n'y avait pas de violence de la police envers les migrants sur notre zone et qu'aucune plainte n'avait d'ailleurs été introduite.

Le chef de corps de notre zone a-t-il collaboré à ce rapport ?

Des plaintes visant des policiers de notre zone ont-elles été déposées ?

Ce rapport démontre-t-il qu'il y a des soupçons de violences policières sur notre territoire envers les migrants, même s'il n'y a pas eu plainte ?

Faisant suite à ce rapport, quelles mesures le Bourgmestre a-t-il demandé à la zone de police de prendre sur notre territoire afin d'empêcher les violences de ce type qui sont totalement inacceptables ?

**M. le Bourgmestre.**- Comme vous, l'ensemble du Collège est préoccupé par la situation au parc Maximilien, cela depuis bien longtemps. Comme vous, l'ensemble du Collège estime qu'il n'est pas normal que des personnes, quels que soient leurs origines, leurs objectifs ou leur volonté, vivent massivement dans la rue, dorment dans la rue, mangent dans la rue.

Conseil après conseil, j'ai expliqué ce que faisait le Collège pour répondre à cette problématique. Je vais donc le répéter.

Sans être exhaustif, depuis bientôt un an, nous mettons à la disposition de la Plateforme citoyenne un bâtiment à Haren qui organise l'accueil d'urgence. Le loyer, les charges locatives, le gardiennage et les travaux d'entretien et de réparation sont pris en charge par la Ville. Le CPAS gère le linge et le nettoyage du bâtiment. Depuis un an, des véhicules sont mis à la disposition de la plateforme pour faciliter les trajets entre le centre et le parc Maximilien, lieu de dispatching.

Depuis un an, la Régie foncière mais des locaux, rue du Frontispice, à la disposition de Médecins du monde et de la plateforme pour les consultations médicales.

Quelle est notre volonté ? Que les personnes concernées sortent de cette précarité sans nom, que les riverains jouxtant le parc pâtissent le moins possible de cette présence massive de personnes regroupées dans ce quartier qui abrite des

administrations fédérales en charge de l'asile et de l'accueil, et qui est à proximité d'un centre névralgique de transport. C'est ainsi que depuis longtemps, nous travaillons main dans la main avec différentes organisations venant en aide aux transmigrants.

Depuis de nombreux mois, nous tentons de discuter avec les volontaires pour les sensibiliser à la problématique de la cohabitation avec les riverains, même si, parfois, nous sommes qualifiés de tous les noms simplement parce que nous tentons d'organiser la distribution de nourriture. C'est pour permettre aux riverains de jouir pendant quelques heures dans la journée de cet espace vert que nous le faisons. Effectivement, tous les jours, les équipes des espaces verts et de la propreté sont à pied d'œuvre et ramassent pas moins de 8 m<sup>3</sup> de déchets !

Le Collège a aussi décidé de doter le Foyer laekenois d'un budget lui permettant d'engager une société de gardiennage, car même si les équipes de Bravvo et de la police patrouillent dans ce quartier, des regroupements de personnes qui tentent de s'abriter chaque nuit pour dormir quelques heures sont autant d'éléments insécurisants, sachant qu'elles vont jusqu'à dormir sous les terrasses du Foyer laekenois.

Outre cette aide que je me permettrais de qualifier de matérielle, la police est inlassablement présente et mène des actions visant, avec les services de la Ville, tant à la propreté qu'à l'hygiène, la tranquillité des environs et l'ordre public. C'est aussi contre toutes sortes de trafics que la police agit dans ce quartier, tous les jours.

Mais au-delà de notre action, je maintiens ma position, à savoir que cette problématique dépasse largement la Ville de Bruxelles. D'où l'appel à la solidarité lancé aux autres communes, à l'instar d'Ixelles qui accueillera 80 migrants sur son territoire et proposera des lieux d'accueil à la Plateforme citoyenne.

J'ai toujours répondu positivement à chaque demande de réunion avec tous les

niveaux de pouvoir concernés : régional, fédéral, associatif. Je poursuivrai en ce sens, car Bruxelles a clairement besoin d'aide pour gérer cette problématique nationale qu'est la migration.

Mevrouw Persoons, aangaande het schietincident kan ik u enkel meedelen dat het gerechtelijk onderzoek lopend is. Er zijn twee verschillende dossiers opgesteld, één naar de handelingen van de dakloze en één naar de handelingen van de politiemensen. Het Comité P en Intern Toezicht onderzoeken deze zaak en ik kan daar niet op vooruitlopen.

Voor wat betreft de toename van migranten in de buurt van het park ten gevolge van de acties in de rest van het land is het nog te vroeg om conclusies te trekken. Wij houden echter de vinger aan de pols.

Ondertussen blijft de politie actie voeren in samenspraak met de stad en met de federale politie.

Madame Lemaitre, le Comité P a, en novembre 2017, ouvert une enquête sur le contrôle et l'enfermement de groupes de transmigrants par la police à l'occasion d'arrestations administratives de grande échelle. Dans cette enquête, l'accent a été mis sur le contrôle du respect des droits de l'homme par la police à l'occasion de chacune des cinq phases de traitement des personnes arrêtées, à savoir le contrôle et l'arrestation de transmigrants sur le terrain, le transport et le transfèrement dans les infrastructures de la police, le traitement policier avant l'enfermement, l'enfermement dans une cellule de police et la relaxe ou le transfert après décision de l'Office des étrangers.

La zone de police Bruxelles CAPITALE Ixelles a donné les éléments de réponse par écrit. Elle n'a plus reçu de nouvelles depuis. Le projet de rapport ne lui a pas encore été communiqué.

S'agissant des plaintes visant des policiers de notre zone, sachez que le chef de corps a toujours été très clair en la matière. Déjà en février dernier, il a pris l'initiative de



s'adresser par mail à Médecins du monde pour condamner tout abus, de quelque nature qu'il soit, et proposer sa collaboration afin de détecter tout comportement inadéquat, et le sanctionner le cas échéant. Le 22 février dernier, le chef de corps de la zone de police Bruxelles CAPITALE Ixelles a personnellement assisté à la présentation organisée notamment par Médecins du monde au hub humanitaire.

Malgré cette volonté manifeste de collaborer sereinement et de manière constructive avec l'association, Polbru n'a pas eu connaissance de plaintes pour l'instant. Dès que le rapport nous aura été communiqué, nous l'analyserons avec la plus sérieuse attention.

Monsieur Wauters, l'intervention a été menée par la police locale.

**M. Wauters**.- Elle était plutôt musclée.

**M. François**.- Le dossier est complexe. Dans d'autres dossiers, pourtant, vous dites ne pas accepter les jeux de ping-pong et vouloir être le Bourgmestre de tous les Bruxellois. En l'occurrence, je note une incapacité de gérer un espace vert.

*(Remarques de M. Zian)*

Je ne mets pas en cause les services de M. Zian, pour lesquels j'ai le plus grand respect.

*(Brouhaha)*

Eux-mêmes me disent que leur travail ne sert à rien, car tous les jours, ils doivent tout recommencer.

*(Remarques de M. Zian)*

Certains populistes de gauche veulent faire croire que parler d'un espace vert confisqué aux riverains ou de l'agression d'un policier, c'est systématiquement monter les riverains contre les demandeurs d'asile ou les transmigrants. C'est honteux !

Je souhaitais obtenir des réponses sur la gestion future de cet espace vert qui est pour l'instant confisqué aux habitants. Monsieur Zian, je respecte vos équipes et je comprends les difficultés qu'elles rencontrent sur le terrain, mais une solution

structurelle s'impose, qu'elle émane de la Ville, du fédéral... Le MR pèle l'oignon au niveau fédéral et pleure à la Ville.

**Mme Nagy.**- Entre 600 et 650 personnes occupent le parc et attendent un moment de repos. La Porte d'Ulysse accueille 300 personnes, grâce au soutien de la Ville et de la Plateforme citoyenne. Les 300 personnes restantes ne pourraient-elles pas être accueillies dans des centres similaires en Flandre et en Wallonie pour s'y reposer et recevoir toutes les informations utiles sur les conditions d'asile en Belgique ? C'est ce que veut éviter la N-VA en faisant croire que nous sommes envahis et qu'il n'y a pas de solution possible. Je comprends l'embarras du MR. Je constate une alliance contre nature au fédéral, lequel pourrait pourtant dégager des solutions dans le respect du droit humanitaire international.

**Mme Lemaitre.**- Si demander le respect des droits humains, c'est être populiste de gauche, je prends cela comme un compliment.

Je remercie le Bourgmestre pour ses réponses sur le rapport de Médecins du monde est sur les bonnes relations entre notre chef de zone et cette ONG.

La zone de police coordonne l'ensemble des actions également menées par la police fédérale à la Gare du Nord. Ces informations valent-elles également pour l'ensemble des autres interventions ?

**M. Wauters.**- À un moment donné, on ne peut plus se rejeter la balle. Le groupe cdH-CD&V exige que les associations citoyennes actives sur le terrain soient écoutées et soutenues. Nous rappelons qu'il y a urgence, car nous sommes à la veille de l'hiver. Plutôt que relancer la balle, la Ville pourrait prendre la main. J'entends qu'Ixelles réagit déjà. Il pourrait y avoir une réponse de la Région et des communes bruxelloises pour faire en sorte d'accueillir ces 300 personnes dans un avenir très proche. Le parc redeviendrait un espace vert. Les habitants pourraient y vivre sereinement et les services de M. Zian ne devraient plus travailler en vain. La Ville

doit prendre la main dans ce dossier. Il en va de notre image.

**M. le Bourgmestre.**- Je considère la dernière intervention de M. Wauters comme équilibrée.

Certaines actions de police sont coordonnées par un directeur coordinateur qui dépend de la police fédérale. Nous ne coordonnons pas les actions à la Gare du Nord. Si c'était le cas, je l'assumerais.

Monsieur Wauters, si Ixelles a pu trouver 80 places, Schaerbeek pourrait en faire autant.

**Mondelinge vraag van de heer Van den Driessche betreffende de mogelijke bouw van een nieuwe moskee in Haren**

**De heer Van den Driessche.**- Mijnheer de voorzitter, verschillende bronnen stellen dat er uitgewerkte plannen bestaan om in Haren een moskee te bouwen met een capaciteit van 1200 personen. De voortrekker van het project zou tevens directeur zijn van een moskee in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. In 2008 raakte hij gewond tijdens een schietpartij. Niemand zou tot op heden weten waarom hij het slachtoffer werd van die schietpartij. U en uw schepenen van Grondregie waren op 9 september jongstleden aanwezig tijdens een projectvoorstelling in het huis van die directeur.

In dat verband heb ik de volgende vragen:

Klopt deze informatie?

Is er nood aan een nieuwe moskee? Met andere woorden, zijn de bestaande erkende en niet-erkende moskeeën niet voldoende? Waarom moet er juist daar een moskee komen en is er een omgevingsanalyse gebeurd of wordt die gepland ?

Wat is de rol van het stadsbestuur in dit project en kan dit financiële gevolgen hebben voor de stadskas ?

Wie zijn de overige initiatiefnemers? Met welke moslingemeenschap staat het stadsbestuur in contact inzake dit project?

Is het al duidelijk uit welke financiële bronnen men dit zou willen financieren ? Bent

u het ermee eens dat er van een dergelijk project enkel sprake kan zijn als er vooraf zekerheid is dat de initiatiefnemers en de financiering worden doorgelicht en dat er een engagement is om een erkenning te vragen?

Is de Moslimexecutive van België betrokken bij het project ?

Hoe schat het College de haalbaarheid in van dit voorstel ?

**De Burgemeester**.- Mijnheer de voorzitter, het College heeft eerst en vooral niet de intentie om een ontvangcentrum in Haren op te richten. We zullen in de toekomst zien wat er gebeurd is voor Neder-over-Heembeek.

Als burgemeester ben ik door verschillende burgers benaderd geweest met de vraag wat we in Neder-over-Heembeek willen doen. Verschillende burgers hebben me een moskeeproject voorgesteld. Ik heb naar hun voorstel geluisterd, maar niets meer.

Indien het project wordt voortgezet, zal het uiteraard de officiële weg moeten worden gevolgd en zullen de nodige stappen moeten worden ondernomen : vergunningen aanvragen, openbaar onderzoek, enzovoort. Ik wijs erop dat dit project is voorgesteld door particulieren en er wordt van uitgegaan dat het geen storende impact zal hebben op het dagelijkse leven.

Wat wel storende gevolgen zal hebben voor de buurt zijn de plannen van de federale regering om in Haren een ontvangcentrum op te richten of over te gaan tot de bouw van een asielcentrum in Neder-over-Heembeek.

**De heer Van den Driessche**.- Mijnheer de voorzitter, ik hoop inderdaad dat de burgemeester, wanneer er sprake zal zijn van dat project, het nodige engagement neemt om de initiatiefnemers en financierders door te lichten en dat zij zich engageren om een erkenning als moskee te vragen. Dat is vrij essentieel voor dit project.

### **Mondelinge vraag van de heer Dhondt betreffende de heropening van Café**

#### **Taverne 54**

**De heer Dhondt**.- Mijnheer de voorzitter, het wijkcomité van Alhambra doet melding

van de heropening van Taverne 54. Die bar in de Alhambrawijk wordt uitgebaat door de exploitant van de beruchte bar Tropicana die door aanhoudende overlast en problemen destijds werd opgekocht door het OCMW van de stad Brussel. De uitbater stak dan maar doodleuk de straat over en startte een nieuwe zaak, de Taverne 54 waar gelijksoortige problemen opdoken, tot zelfs een moord toe.

Deze bar is een spil in de drugsproblematiek en de prostitutie van de wijk. Na de publicatie van een video door het wijkcomité waarin de overlast heel expliciet werd aangetoond, werd het café op politiebevel gesloten.

De vraag van het wijkcomité is om in de wijk de etablissementen – bars en hotels - die gelinkt zijn aan het drugsmilieu en de ongecontroleerde straatprostitutie te sluiten. Gelet op de heropening van het café en de onmiddellijke impact die het kan hebben op de leefbaarheid van de wijk wens ik het College volgende vraag te stellen : welke maatregelen zal het College nemen om de heropening van Café Taverne 54 te verhinderen en, heel concreet, zal de burgemeester, gelet op de omstandigheden, het café laten sluiten op politiebevel?

**De Burgemeester**.- Mijnheer de voorzitter, ik heb de tijd niet gehad om het antwoord in het Nederlands voor te bereiden. Ik zal dus in het Frans antwoorden.

La loi sur la fermeture des cafés ne permet pas de fermeture définitive. Un accord avec le Parquet nous permet de fermer un établissement un premier mois, suivi d'une fermeture administrative après audition par les fonctionnaires sanctionnateurs.

L'établissement dont question avait été fermé un week-end en 2016. En 2018, j'ai pris la décision de le fermer pendant trois mois jusqu'au 21 août. Pour forcer une nouvelle fermeture, il faut de nouveaux constats et de nouveaux procès-verbaux. La police est extrêmement vigilante et cet établissement est surveillé de près. La durée de la fermeture ne peut excéder trois mois.

Je comprends que les habitants ne soient pas contents, mais je me dois de respecter la loi en la matière.

Depuis mon entrée en fonction, j'ai fermé plusieurs établissements et les scellés ont été apposés sur certains d'entre eux. Neuf exploitations de terrasse ont été refusées. Nous continuerons nos actions contre cet établissement, mais elles devront être séquencées comme l'indique la jurisprudence du Conseil d'État.

**Question de Mme Jellab concernant la récupération des rouleaux de gazon utilisés pour Bruxelles Champêtre et l'encadrement d'activités autorisées par la Ville pour éviter le gaspillage**

**Mme Jellab**.- J'ai été très interpellée par une publication sur Facebook ce mardi qui proposait de récupérer d'urgence des rouleaux de gazon utilisés pour Bruxelles Champêtre lors de ce dimanche sans voiture. L'herbe devait être replantée mercredi au plus tard : 1.800 m<sup>2</sup> de gazon à jeter pour une activité de moins de 24 heures !

Au mois d'août, notre Ville a été pointée pour les 700.000 bégonias du Tapis de Fleurs brûlées au lieu d'être envoyées au compostage.

Monsieur l'échevin, il y a quelques mois, vous nous avez présenté un Plan Climat, des actions concrètes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et limiter la consommation d'énergie. Je me réfère à la fiche *Faisons durer la fête*.

Pourquoi l'activité en question n'a-t-elle pas été mieux encadrée ? Ne pensez-vous pas qu'il est plus que temps de joindre les actes à la parole ? Une vigilance particulière doit être accordée à toutes les activités autorisées sur le territoire de la Ville et il faut assortir les subsides de conditions fermes afin d'éviter un tel gaspillage inconscient et irresponsable d'un autre temps, et qui a un coût environnemental important.

Avez-vous été contacté pour la récupération des rouleaux de pelouse dans nos parcs publics ?

**M. Zian**, échevin.- Merci de me poser cette question qui me permettra de vous

apporter une réponse complète. Notre démocratie locale fonctionne et je vous réponds volontiers. Il n'est pas nécessaire pour cela de polémiquer sur les réseaux sociaux, avant de supprimer votre post faute de réel scandale.

Bruxelles Champêtre est une activité historiquement liée à la journée sans voiture qui a fêté cette année sa 16e édition sur la place des Palais et dans le parc de Bruxelles. L'événement a bénéficié d'un subside de 1.000 € de la Ville en raison de son intérêt touristique. Le succès a d'ailleurs été au rendez-vous, puisque près de 74.000 personnes s'y sont rendues le 16 septembre dernier.

Cet événement familial et populaire accueille des stands de sensibilisation au développement durable et à l'environnement, des stands de nourritures et de boissons issues de l'agriculture belge et des circuits courts, des concerts, des jeux pour les enfants et, effectivement, une zone engazonnée de 1.800 m<sup>2</sup> sur la place des Palais. Cet espace est créé grâce à des rouleaux de gazon fournis par Bruxelles Environnement qui garantit que ceux-ci sont produits en Belgique de manière respectueuse de l'environnement. Pour autant, et en cela vous avez raison, promouvoir des événements durables ne peut se limiter à cela.

Lors des éditions précédentes, le gazon a toujours été réutilisé par Bruxelles Environnement ou notre Ville pour restaurer des espaces verts publics. Cette année, le service des espaces verts supposait que le gazon était destiné à un autre organisme. Nous n'avons d'ailleurs pas été contactés par l'organisateur. Ce malentendu tient sans doute au fait qu'il s'agit d'une nouvelle structure qui reprend l'événement pour la première année.

Néanmoins, il n'y a eu aucun gaspillage : 95 % du gazon a trouvé preneur afin d'être installé dans les temps et les 5 % restants, les plus abîmés, ont été compostés. Le Plan d'action pour le climat n'est pas un gadget, nous avançons.

**Mme Jellab.**- Je n'ai pas supprimé la publication sur Facebook. C'est la personne qui l'avait initialement postée qui l'a fait.

J'entends qu'il s'agit d'un malentendu entre le nouvel organisateur et la Ville. En réponse à Mme Lemaitre sur l'usage des emballages en plastique, vous avez évoqué l'urgence environnementale. L'arrivée de réfugiés est aussi la conséquence des dérèglements climatiques qui génèrent des guerres et des spoliations de terres. Ce n'est pas un gadget. Ce combat doit être mené de manière transversale par chaque échevin. Si la ville n'est pas exemplaire, de tels principes se diffuseront difficilement parmi les citoyens. Les subsides octroyés aux asbl doivent être conditionnés à des critères environnementaux.

J'espère que l'année prochaine ne verra plus ce dispositif, car 1.800 m<sup>2</sup> de pelouse, cela nécessite d'énormes quantités d'eau. Or, cette année, notre pays a connu une canicule exceptionnelle. La terre a brûlé. Des feux de forêts se sont déclarés en Suède.

**Question de M. Fassi-Fihri concernant la qualité de l'alimentation servie par les Cuisines bruxelloises à l'hôpital Bordet**

**M. Fassi-Fihri.**- Une vidéo a circulé sur les réseaux sociaux diffusant le témoignage d'une patiente de Bordet. Elle s'y plaint de la qualité de l'alimentation servie par les Cuisines bruxelloises, et plus particulièrement de l'apparente absence de prise en compte des spécificités des patients en chimiothérapie, laquelle thérapie, produisant des effets sur l'organisme, nécessite une diète particulière. Les plats préparés par les Cuisines ne tiendraient pas compte de ces spécificités.

De manière plus générale, je souhaite vous interpeller sur le suivi de la qualité de l'alimentation des Cuisines bruxelloises.

Y a-t-il une offre de repas tenant compte des spécificités médicales ?

Est-ce l'hôpital ou sont-ce les Cuisines qui s'occupent de préparer les menus ? Y a-t-il



un cahier des charges détaillant les besoins spécifiques et, dans l'affirmative, par qui est-il établi ?

Assurez-vous un suivi de la satisfaction des bénéficiaires ? Si oui, pouvez-vous produire les résultats des dernières enquêtes de satisfaction ?

Quelles sont les mesures prises ces derniers mois visant à garantir une meilleure alimentation, saine, savoureuse et durable ?

**Mme Hariche**, échevine.- Je comprends l'émoi qu'a engendré la diffusion de la vidéo sur les réseaux sociaux, et nous avons également été extrêmement touchés. Pour bien saisir l'activité hospitalière, il y a lieu de comprendre le rôle de l'équipe de l'association Les Cuisines bruxelloises.

D'abord, les Cuisines bruxelloises préparent 3,3 millions de repas par an ! En milieu hospitalier, le système informatique mis en place par les Cuisines bruxelloises permet d'obtenir à l'admission du patient sa « localisation » (unité, chambre, lit) et donne la possibilité aux équipes diététiques de l'hôpital exclusivement (donc pas les Cuisines bruxelloises) d'encoder les régimes et aversions des patients. Et c'est sur la base de ces fiches repas que nous constituons les plateaux repas.

Le nombre de régimes par jour avoisine 50 possibilités. Dans le cas précis de cette patiente, l'équipe diététique de l'hôpital a commandé un régime ordinaire au lieu d'un régime « onco » qui est spécifique vu l'altération du goût provoquée par le traitement. Cet élément était évidemment inaudible vu l'émotion.

Il existe des concertations régulières avec les services hospitaliers. J'en citerai trois :

- le comité des utilisateurs ;
- le comité de restauration ;
- le comité de dégustation.

Comme nous l'indiquons, l'équipe des Cuisines bruxelloises n'est pas directement en

contact avec les patients. Aussi, constatant que des enquêtes globales des structures hospitalières étaient réalisées avec une partie alimentaire, nous avons souhaité aller plus loin et avons, toujours en concertation avec les hôpitaux, établi un processus d'enquête spécifiquement lié à l'alimentation hospitalière.

Après concertation, une phase de test d'enquête alimentaire a été lancée afin de s'assurer d'un retour suffisant permettant un traitement des données ainsi qu'une compréhension des questions. Ce test d'enquête a été réalisé sur le CHU Brugmann et le CTR (4 unités). L'équipe de la Cellule qualité & hygiène des Cuisines bruxelloises a finalisé le questionnaire et le processus d'enquête en les soumettant pour validation aux hôpitaux.

Pour la mi-octobre 2018, il a été décidé, en concertation avec la direction générale de Bordet en date du 10 septembre 2018, *in tempore non suspecto*, de lancer l'enquête sur l'ensemble des unités de ce même Institut Bordet. Les résultats bruts seront communiqués à l'Institut Bordet comme demandé et feront l'objet d'une analyse.

Je me dois de rappeler que l'association est soumise aux lois sur les marchés publics. Aussi, il me semble nécessaire de signaler qu'en 2017, l'association, pour son activité du département santé, a obtenu le Catering Awards de Gault & Millau pour son aspect nutritionnel et santé.

L'objectif de l'association des Cuisines bruxelloises est d'améliorer constamment les prestations par le biais des différents comités, tant pour les matières premières utilisées que pour les processus de prestation.

Le directeur général, la diététicienne de l'hôpital et moi-même avons rencontré la patiente. Je ne comptais pas évoquer cet élément confidentiel. C'est elle qui m'a demandé d'en faire part et qui l'a indiqué sur sa page Facebook. Cet échange a été constructif et permettra d'améliorer les prestations :

- participation des patients au comité de restauration et dégustation ;
- analyse en phase test d'un buffet « petit-déjeuner » qui donne la possibilité de choisir. Nous veillerons cependant à ce que les régimes soient strictement respectés ;
- révision de la vaisselle utilisée (les Cuisines bruxelloises ne faisaient que répondre aux besoins définis par l'Institut Bordet pour des raisons pratiques, comme les tasses en plastique ;
- au-delà des régimes soins oncologiques, neutro, sans iode, nous lançons la création d'un menu à destination des patients « chimio » auquel on ajoutera la proposition d'une carte de quatre plats pour les patients dont l'admission est programmée.

**M. Fassi-Fihri**.- Je remercie l'échevine pour sa réponse complète et claire. La discussion est partie d'un cas particulier. Il s'agissait d'une erreur. Vous avez pris les mesures adéquates.

De manière plus générale, je note qu'il existe des concertations avec les personnes chargées de déterminer les besoins diététiques des patients. Je m'en réjouis.

J'entends que vous allez lancer une enquête de satisfaction. C'est une excellente nouvelle. Il serait bon de la généraliser à l'ensemble des clients publics des Cuisines bruxelloises. Je songe particulièrement aux écoles et maisons de repos.

Associer les patients aux comités de dégustation est une bonne mesure en termes de participation citoyenne. Elle devrait être prise pour l'ensemble des clients des Cuisines bruxelloises.

**Mme Hariche**, échevine.- Cela a été fait dans les écoles il y a deux ans et nous en avons tenu compte.

Pour les maisons de repos, un comité des utilisateurs se réunit régulièrement. Bien entendu, il arrive que des demandes ne puissent pas être rencontrées pour des raisons liées à l'état de santé des patients et à l'hygiène des structures. De manière générale, la communication est excellente.

**Question de Mme Jellab concernant le réaménagement du Musée Bruxella 1238,**

## rue de la Bourse

**Mme Jellab**.- Le Musée Bruxella 1238 est un site archéologique situé le long de la Bourse. C'est en 1988, lors de travaux de voiries, que l'on découvre des vestiges anciens. Les fouilles menées par la Société royale d'archéologie de Bruxelles en collaboration avec le service des fouilles de l'ULB mettront à jour l'ancien couvent des frères mineurs récollets de Bruxelles (13e au 18e siècle). Vu l'intérêt des Bruxellois pour cette découverte, le Conseil communal de l'époque avait décidé et soutenu la création d'un musée sur le site accessible au public.

Nous apprenons que la Ville de Bruxelles a décidé de remplacer la verrière par une dalle de béton et la mise à niveau de la voirie. L'accès se fera depuis les caves de la Bourse.

Actuellement, les visiteurs enjambent les murs via des passerelles et escaliers, et ont une vue sur l'ensemble du site. Dans le nouveau projet, il faudra creuser près de 2 à 3 m pour permettre le passage des visiteurs. Par ailleurs, des passages seront percés dans des murs datant du 13e et 15e siècle, avec destruction de deux caveaux du 18e siècle. C'est un patrimoine historique et unique de la période médiévale de Bruxelles que l'on détruit.

Pourquoi cette décision a-t-elle été prise sans concertation préalable avec la Société royale d'archéologie de Bruxelles qui se charge des visites ?

Qu'est-ce qui justifie la démolition de la verrière ?

Quel est le coût et quel est le calendrier des travaux ?

Avez-vous étudié des projets alternatifs qui évitent la destruction de murs et caveaux historiques ?

**Mme Lalieux**, échevine.- Comme d'habitude, madame Jellab, vous affirmez beaucoup de choses inexactes. Le réaménagement et l'accessibilité du site archéologique s'organisent dans le cadre des projets de rénovation de la Bourse, avec

pour but de valoriser ledit site difficile d'accès : à peine 101 personnes le visitent par an.

La verrière fuit. Elle met donc à mal le site archéologique et le patrimoine qui s'y trouve. Une dalle sera placée, munie d'oculi, ce qui permettra aux passants d'admirer le site. Une série d'autres éléments seront valorisés. Le projet est magnifique et bénéficie d'une véritable muséographie. Le site actuel n'est plus du tout aux normes muséales. Donc, au lieu de le démolir, nous le préservons et le valorisons.

La société d'archéologie est associée au projet depuis le début. Un comité scientifique a été constitué il y a plusieurs années incluant la Direction des monuments et sites, le conservateur, la direction générale du département culture et la cellule du patrimoine. Chaque projet a été soumis au conseil d'administration de la société d'archéologie. Vos affirmations sont, une fois de plus, fausses.

C'est le musée de la Ville qui a la charge des visites guidées, et pas la Société royale d'archéologie de Bruxelles. La verrière n'est ni médiévale ni classée. Elle fuit et altère le site. La solution alternative proposée initialement consistait effectivement à boucher totalement le site.

Je suis choquée du mépris et du peu de considération que vous affichez pour les conservateurs du musée de la Ville et le personnel de la cellule du patrimoine artistique. Que vous attaquiez le Collège sur tout et n'importe quoi, nous en avons l'habitude, mais que vous soupçonniez des fonctionnaires de détruire le patrimoine médiéval de Bruxelles me laisse sans voix.

**Mme Jellab**.- Je suis étonnée du ton utilisé.

*(Remarques de Mme Lalieux)*

Je suis étonnée de vous entendre dire que la Société royale d'archéologie est associée depuis le début au projet, puisque c'est elle qui m'a contactée.

J'ai également lu des courriers qu'elle vous a adressés à vous, à M. Mayeur et M. Close. Mes questions sont fondées. Je n'attaque pas l'administration, puisque la décision a été prise par vous et votre Collège. La justification avancée pour supprimer la verrière n'est pas fondée, puisque cette dernière ne fuit pas. Vous ne parlez pas non plus du budget que cela va représenter. Il s'agit une fois de plus d'un projet qui n'a pas été réfléchi. Vous allez l'imposer sans concertation avec les gens concernés, dont les commerçants qui utilisent la verrière comme terrasse. Le Beer Temple est un projet imposé aux habitants et aux Bruxellois. Vous continuez d'imposer des projets qui ne répondent pas à la demande des Bruxellois. En l'occurrence, vous allez tout simplement détruire les derniers murs historiques de Bruxelles. Votre responsabilité est engagée.

**Mme Lalieux**, échevine.- Cessez de prendre nos conservateurs et nos attachés scientifiques pour des idiots. Jamais ils ne démoliront quoi que ce soit. Le projet débouchera sur un musée digne de ce nom.

Le réaménagement ne coûtera rien au département de la culture, puisqu'il sera financé par le projet de rénovation de la Bourse.

**Question de Mme Nagy concernant les troubles de voisinage créés par un événement sur la place du Nouveau Marché aux Grains le 13 septembre 2018**

**Mme Nagy**.- Le jeudi 13 septembre, tout le quartier situé aux alentours de la place du Nouveau Marché aux Grains a vibré au son de la musique techno au-delà de 23h, et cela jusqu'au boulevard Barthélémy ! Il semble qu'une action de promotion du design berlinois en soit à l'origine. Même si cette action est justifiée, les moyens mis en œuvre au préjudice du sommeil des centaines d'habitants touchés ne peuvent être acceptés.

Lorsque la Ville autorise ce genre d'événements, effectue-t-elle un contrôle du bruit ?  
Les normes régionales en matière de bruit ont-elles été appliquées ?

Comment un événement générant un tel niveau de bruit a-t-il pu être autorisé un jeudi soir dans un quartier habité du centre-ville ?

**Mme Lemesre**, échevine.- C'est le Collège qui a délivré l'autorisation. La police a remis un avis positif pour que l'événement se déroule de 17h à 23h30. Sur cette base, le comité de gestion a également rendu un avis favorable.

Les recommandations de la police stipulent que l'organisateur fera en sorte de respecter les normes de bruit en veillant à ne pas déranger les habitants. Telles sont toujours les conditions fixées par le Collège. Les normes de bruit sont d'ailleurs précisées dans la nouvelle législation régionale « son amplifié » entrée en vigueur le 21 février 2018. Ce qui est amusant, c'est que la Région édicte des normes et organise ensuite des événements qui ne les respectent pas. Cet événement était en effet organisé par hub.brussels sous la tutelle du ministre Gosuin. Pour ma part, je considère cet événement comme une « cornichonnerie » de plus organisée par hub.brussels, qui a coûté très cher, puisqu'elle a impliqué le déplacement de toute une équipe à Berlin. Et tout cela pour organiser la promotion de designers berlinois à Bruxelles sans collaboration ni coordination avec le MAD. Tout cela me semble très dommageable, en plus du fait que les normes de bruit imposées dans l'autorisation et l'ordonnance régionale n'ont pas été respectées.

Effectivement, le contrôle sur place des événements autorisés devrait être renforcé en termes de respect des normes de bruit. J'appelle ceux qui ont édicté les ordonnances à renforcer les inspections par Bruxelles Environnement. La Ville de Bruxelles n'organise pas ce genre d'événements, ni dans le domaine commercial ni dans le domaine culturel.

**Mme Nagy**.- Le niveau de bruit était tellement élevé que les vibrations étaient ressenties dans la rue. L'autorisation donnée initialement par la Ville et la police permet des niveaux de son trop élevés.

**Mme Lemesre**, échevine.- Nous nous conformons à l'ordonnance. Lors d'événements comme la Foire du Midi, nous y sommes très attentifs et nous intervenons. Les contrôles doivent être renforcés et coordonnés avec la Région, Bruxelles Environnement et peut-être la cellule Events. Toutefois, dans ce dernier cas, cela exigerait de faire travailler du personnel de nuit, ce qui n'est pas prévu dans nos conventions collectives. Le même problème se pose pour le contrôle des night shops, par exemple.

**Mme Nagy**.- Je demande que la Ville soit plus attentive aux conditions d'autorisation.

### **Question de Mme Lemaitre concernant les noms des rues choisis pour le nouveau quartier à Tour et Taxis**

**Mme Lemaitre**.- Le site de Tour et Taxis verra bientôt s'élever un tout nouveau quartier. Du 11 au 25 juin, 837 personnes ont soumis 1.307 propositions de nom pour les nouvelles voiries via un site internet. Un jury en a retenu 27.

Sur ces 27 nouvelles voiries, seules 2 porteront le nom de femmes (Chantal Akerman et Isala Van Diest). Je ne vous cache pas mon étonnement. Le 11 juin dernier, à l'occasion d'une question sur les nouvelles voiries du quartier Tivoli, je vous avais rappelé les promesses de la Ville qui, en adoptant le Plan d'action pour l'égalité des femmes et des hommes, s'était engagée à rendre hommage à des femmes historiquement importantes en donnant leur nom à de nouvelles rues, places, etc.

L'échevine en charge de la participation nous avait également assuré que, dans le cadre du processus participatif que vous lanciez pour Tour et Taxis, elle insistait sur l'intérêt de proposer des noms de femmes marquantes.

Comment a été composé le jury qui a retenu les 27 propositions ? Qui en faisait partie ?

Sur la base de quels critères établis par la Ville le jury a-t-il fait ce choix ?

La Ville a-t-elle, dans ces critères, rappelé le Plan d'action pour l'égalité des femmes



et des hommes ?

De manière plus générale, sachant que 4 % des rues de notre Ville portent un nom de femme contre 28 % qui portent un nom d'homme, comment comptez-vous rendre de la visibilité aux femmes dans nos rues et rétablir un équilibre entre les rues portant un nom d'homme et les rues portant un nom de femme si, alors que vous créez de nouvelles voiries, vous n'en profitez pas pour leur attribuer des noms de femmes ?

Dans l'évaluation du Plan pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, il est bien précisé que la principale difficulté à donner plus de noms de femmes à des rues réside dans le fait qu'il est compliqué de changer le nom d'une voirie. Or, en l'espèce, vous créez 27 voiries et seules deux porteront un nom de femme.

**M. Coomans de Brachène**, échevin.- Le jury a été composé par la société qui gère Tour et Taxis, en collaboration avec la Ville. Il comptait 11 personnes : 8 femmes et 3 hommes. Y siégeaient pour la Ville une représentante de mon cabinet et une autre du cabinet de Mme Barzin. Citons les juré.e.s Sassia Lettoun (Feministencollectief – Vrouwen, de straat op), Barbara Dewulf (Bruxelles Environnement), Guido Vanderhulst (expert en patrimoine industriel)... Je tiens la liste complète à votre disposition.

Il s'agit d'une initiative commune de Tour et Taxis et de la Ville. Les critères étaient les suivants : la riche histoire de Tour et Taxis, le bon-vivre à la belge, les héros de notre quartier. Le critère qui a reçu le plus de réponses et qui a visiblement suscité l'enthousiasme était le bon-vivre à la belge, avec des propositions comme le « chemin du Bonheur » ou la « drève des Rêves ». Dans la catégorie des héros de quartier, seuls des noms de femmes ont été proposés.

Sur les 27 voiries que vous mentionnez, 16 étaient en espace public à l'air libre ; 11 étaient situées au sein de la gare maritime, à l'intérieur d'un bâtiment. Toutes celles

situées à l'air libre ne seront pas automatiquement reprises par la Ville. Les deux voiries portant des noms de femmes sont à l'air libre et pas dans le bâtiment. Il n'y a pas de noms d'hommes dans les appellations choisies. Nous continuons donc de proposer des noms de femmes pour nommer les rues à chaque fois que cela est possible.

Je précise que le comité nous a proposé 16 noms de femmes au total. J'ai été surpris qu'il n'y ait pas plus de noms de femmes. Parfois, trois noms ont été proposés pour une même voirie. S'agissant de Maurane, la commune de Schaerbeek a proposé, le lendemain de son décès, de donner son nom à la rue où elle était domiciliée. Nous n'avons pas souhaité surenchérir.

Parmi les noms proposés, certains étaient déjà attribués sur le territoire de la Ville ou en Région bruxelloise. Nous avons voulu éviter les confusions. Nous avons donc décidé de n'en garder que deux. Je suis prêt à envisager avec vous d'autres noms pour d'autres rues.

**Mme Lemaitre**.- À un certain moment, il faut arrêter de rire ! Soit la Ville adopte un Plan pour l'égalité entre femmes et hommes et les services de la Ville le prennent au sérieux, soit elle oublie ce plan et ses objectifs.

La place de la femme dans l'espace public est un défi. Le fait de donner des noms de femmes aux rues est extrêmement symbolique. Cela montre qu'il existe des héroïnes de quartier. Sur 16 nouvelles voiries situées dans l'espace public, seules 2 porteront un nom de femme. Le fait que la commune de Schaerbeek nomme un square Maurane vous empêche-t-il de créer une rue Claudine Luypaerts ? Dans ce dossier, vous manquez d'imagination, mais surtout de considération pour les femmes de la Ville.

**M. Coomans de Brachène**, échevin.- Je rappelle que sur les 11 membres du jury, 8

étaient des femmes. Je n'étais pas membre du jury.

**Question de M. Maingain concernant l'implantation d'un centre Fedasil à  
Neder-over-Heembeek**

**Question d'actualité de M. Ceux concernant les déclarations de M. Coomans de  
Brachène sur l'implantation d'un centre Fedasil sur le site de l'Otan**

**M. Maingain**.- Ce mardi 18 septembre s'est tenue la commission de concertation relative à l'implantation d'un nouveau centre Fedasil à Neder-over-Heembeek. Ce projet n'est pas neuf et ce n'est pas la première fois que je vous interpelle à ce propos.

Il y a tout juste un an, en septembre 2017, le Collège nous assurait déjà de sa plus grande opposition à ce projet. L'échevin Courtois nous indiquait même qu'il avait lui-même rencontré le secrétaire d'État pour lui signifier le refus de la Ville. Force est de constater qu'un an plus tard, la composante libérale de la majorité a été incapable de peser au fédéral pour arrêter ce projet !

Depuis lors et après une nouvelle gesticulation médiatique d'un échevin libéral, la position du Collège semble ne plus être univoque sur ce dossier.

En septembre 2017, vous nous indiquiez, monsieur le Bourgmestre : « Nous sommes une capitale et nous devons donc disposer d'un centre d'accueil où les dossiers des réfugiés puissent être traités. » Et vous ajoutiez : « Le Collège estime qu'il serait plus pertinent d'implanter le nouveau centre dans l'ancienne cité administrative du boulevard Pacheco, où le centre Fedasil sera d'ailleurs partiellement déplacé. Il ne s'agit donc pas de refuser une telle implantation sur notre territoire. »

Une position que ne semble pas partager l'échevin de l'urbanisme qui, en marge de la commission de concertation, estimait que la Ville n'avait pas vocation à accueillir ce centre d'accueil et d'orientation et que l'alternative devait être le site de l'OTAN.

Quelle est la position du Collège sur ce dossier ?

La position exprimée par l'échevin de l'urbanisme en marge de la commission de concertation est-elle celle du Collège ?

Quels sont les actions et contacts pris par le Collège pour faire renoncer le fédéral à ce projet ?

**M. Ceux**.- Je partage les propos de M. Maingain. En mai 2017 déjà, j'ai interpellé le Collège sur le transfert du Petit Château vers Neder-over-Heembeek. Le Collège m'a unanimement répondu qu'il n'en était pas question. Malheureusement, le gouvernement fédéral, où l'alliance très forte sur ce sujet entre MR, Open VLD et N-VA, a déposé un dossier d'urbanisme qui a été discuté en commission de concertation. L'échevin de l'urbanisme a alors affirmé qu'il n'en était pas question et qu'il s'y opposerait. Mais en même temps, il a proposé une implantation sur l'ancien site de l'OTAN.

Monsieur l'échevin, mesdames et messieurs les libéraux, j'étais hier à Haren et votre projet ne passe pas ! Alors que nous nous battons tous ensemble contre ce projet et que Neder-over-Heembeek fait déjà sa part, je ne comprends pas pourquoi vous proposez le déménagement de ce centre à Haren sur l'ancien site de l'OTAN.

S'agit-il d'une énième bêtise de l'échevin de l'urbanisme ou du Collège ?

**M. Coomans de Brachène**, échevin.- La position de la Ville sur ce dossier n'a pas changé. Nous sommes toujours totalement opposés à ce projet comme cela a été dit et redit, notamment lors de la commission de concertation. C'est la position du Collège. Je me suis exprimé dans la presse sur le sujet, ainsi que le Bourgmestre.

En ce qui concerne la suggestion d'implanter ce centre sur l'ancien site de l'OTAN, il s'agit d'une proposition que j'ai en effet faite, mais ce n'est pas la seule solution possible. Il va de soi qu'à titre personnel, j'estime que la Ville de Bruxelles prend plus que sa part en matière d'accueil des migrants. Il serait bon que d'autres fassent un

effort. Pourquoi pas du côté de Woluwe ? La critique est toujours facile, mais les propositions manquent !

Ce point n'a pas encore été discuté au Collège, mais il sera certainement abordé ce jeudi. Lors de nos contacts avec le fédéral à ce sujet, nous avons exprimé notre désaccord complet et profond sur cette implantation. Nous n'avons pas été entendus sur ce point et je regrette que le secrétaire d'État ne nous écoute pas.

Monsieur Maingain et monsieur Ceux, je vous rassure : c'est la Région qui devra délivrer le permis. Vos deux partis participent au gouvernement régional. Vous pourrez donc défendre votre position et faire en sorte que ledit permis soit refusé. Je vous en remercie d'avance.

**M. Courtois**, premier échevin.- Nous sommes tous d'accord pour dire que nous ne voulons pas de ce projet. Nous prendrons toutes les mesures possibles sur le plan urbanistique pour nous y opposer.

Des contacts ont été pris avec le gouvernement fédéral pour lui rappeler que nous ne voulons pas de centre Fedasil sur l'ancien site de l'hôpital militaire de Neder-over-Heembeek. D'ailleurs, la discussion de ce point, prévue la semaine passée, a été reportée. Ce quartier rencontre assez de difficultés pour y ajouter encore un problème.

La position du Collège est unanime : nous ne voulons pas de ce projet.

Le gouvernement bruxellois pourrait également, dès maintenant, signifier son opposition à ce transfert à Neder-over-Heembeek.

**M. Maingain**.- Il s'agit d'une décision du conseil des ministres. Soit le MR n'a rien à y dire, soit il est incapable de se faire entendre.

*(Remarques de M. Courtois)*

Faire peser sur un fonctionnaire délégué la responsabilité de refuser ce projet, cela me semble un peu facile, alors qu'il suffirait que le gouvernement fédéral revoie sa copie. Soit le MR est capable de peser au niveau fédéral, soit il démontre encore une fois

son incapacité de le faire.

**M. Ceux**.- Ce que M. Courtois vient de dire, il l'avait annoncé haut et fort il y a un an. Pourtant, le dossier a progressé depuis. Je doute donc de sa capacité de le bloquer face à ses amis du MR, de l'Open VLD et de la N-VA.

Monsieur Coomans de Brachène, vous ne me rassurez pas. Je constate que vos collègues du Collège ne vous soutiennent pas sur le projet d'implantation à Haren. Je rappelle que Haren se trouve sur le territoire de la Ville de Bruxelles... Je vous engage à annoncer cette nouvelle aux habitants, et vous constaterez la manière dont ils l'accueillent.

**M. Coomans de Brachène**, échevin.- Je suis amusé d'entendre M. Maingain prétendre qu'il ne revient pas au gouvernement bruxellois de refuser le permis. Je ne suis pas d'accord sur ce point. Je l'ai déjà dénoncé à maintes reprises, le gouvernement bruxellois fait preuve d'une grande faiblesse. J'espère qu'en l'occurrence, il ne fera pas preuve de laxisme et qu'il s'opposera à ce permis qui n'est pas sain pour ce quartier de Bruxelles.

**Mondelinge vraag van mevrouw Persoons betreffende de honderden potentiële Europese kiezers die niet opgenomen werden op de kiezerslijst**

**Mevrouw Persoons**.- Mijnheer de voorzitter, de niet-Belgische inwoners van Brussel hadden tot en met 31 juli de tijd om zich in te schrijven om op 14 oktober te mogen stemmen. In de Stad Brussel heeft 17% dit gedaan, een verhoging in vergelijking met 6 jaar geleden, maar nog steeds te weinig.

De stad heeft alle potentiële kiezers aangeschreven. Dat was een goede zaak. Maar de communicatie van de Stad Brussel was ook verwarrend: aanvankelijk mochten de potentiële kiezers hun documenten enkel met de post indienen, daarna ook per mail. Waarom werd er niet van bij het begin helder gecommuniceerd en werd de mail-mogelijkheid pas laattijdig toegevoegd?

Nu blijkt ook dat er heel wat inschrijvingen ontbreken in de kiezerslijst.

Het Brussels Gewest stuurde elke niet-Belgische inwoner op 26 juni een brief met daarbij een registratieformulier. Dat kon samen met een kopie van de identiteitskaart in een bijgevoegde enveloppe per post naar de gemeente gestuurd worden.

Heel wat expats vergaten echter een postzegel te plakken op de enveloppe van het Gewest, waardoor het inschrijvingsformulier niet of te laat arriveerde. Op de enveloppe en in de omzendbrief stond dat de enveloppe gefrankeerd moest worden, echter alleen in het Nederlands en het Frans.

Twee weken geleden zouden 140 van dergelijke niet-gefrankeerde brieven toegekomen zijn bij de administratie van de Stad Brussel. Omdat de registratiedeadline al vijf weken verstreken is, verliezen die 140 niet-Belgen in principe hun stemrecht. Mogelijk zijn sommige enveloppen nog in circulatie, waardoor het aantal nog fors kan oplopen.

Blijkbaar is er ook iets misgegaan met de formulieren die op de administratie van de stad werden afgegeven. Zo gaf Filippo Orlando registratiebrieven van verschillende mensen af bij de dienst Bevolking, maar kreeg hij geen ontvangstbewijs wanneer hij erom vroeg. Dat was nochtans vermeld op het formulier. Achteraf heben we moeten vaststellen dat ten minste één persoon geen antwoord kreeg en niet op de kiezerslijst staat.

Mijnheer de burgemeester, gaat u deze mensen die plots zijn opgedoken alsnog toevoegen aan de kiezerslijst?

Hebt u enig idee over hoeveel mensen het gaat? Zijn dat er 140 of nog een pak meer?

Welke maatregelen gaat u nemen om de procedure in de toekomst te vereenvoudigen?

Als de documenten elektronisch ingevuld zouden worden zou dat veel meer potentiële kiezers kunnen overtuigen en zou dat er ook voor zorgen dat er geen gegevens verloren gaan. Het lijkt mij ook essentieel dat in alle Brusselse gemeenten dezelfde procedure zou gelden, wat vandaag het geval niet is. Ik zou het College willen vragen om daar een voortrekkersrol in te spelen zodat we in de 19 Brusselse gemeenten tot een vereenvoudigde en geharmoniseerde procedure kunnen komen.

**De heer Courtois**, eerste schepen.- Mijnheer de voorzitter, voor wat betreft de manier waarop de potentiële niet-Belgische kiezers hun aanvraag tot inschrijving op de kiezerslijst moeten indienen, werd aanvankelijk de omzendbrief van 4 september 2017 van de minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken betreffende de inschrijving van de burgers van vreemde origine op de kiezerslijsten, onverkort toegepast. Deze omzendbrief stelt in hoofdstuk 1, punt B), dat de burger van vreemde origine zich ofwel persoonlijk kan aanbieden bij het gemeentebestuur van zijn verblijfplaats om er het aanvraag formulier in te vullen ofwel zijn aanvraagformulier tot inschrijving per brief kan indienen.

Op 8 februari 2018, hebben onze diensten aan de FOD Binnenlandse Zaken gevraagd of de aanvraagformulieren die per e-mail werden verzonden in aanmerking dienden te worden genomen. Het antwoord van de juridische adviseur op 9 februari luidde dat, conform de brief die aan de gemeentebesturen werd overgemaakt, de inschrijving mogelijk is door zich fysisch bij het gemeentebestuur aan te bieden of per brief. De overmaking van het formulier per e-mail kan aanvaard worden voor zover het aanvraagformulier voorzien is van een elektronische handtekening.

In de latere ministeriële omzendbrief van 18 mei 2018 met betrekking tot de kiezerslijsten, wordt dit standpunt echter genuanceerd als volgt : “Indien een gemeente toch documenten aanvaardt die werden gescand, moet dit als een pragmatische oplossing worden gezien ten voordele van de burger van vreemde origine. Het komt uiteindelijk de gemeente, en meer bepaald het College van Burgemeester en Schepenen, toe de niet originele handtekening al dan niet te valideren.

Ten gevolge van deze omzendbrief en om de inschrijvingsprocedure te vergemakkelijken, heeft het College in haar zitting van 14 juni 2018 beslist om het onderzoek van de gehandtekende inschrijvingsformulieren van vreemde onderdanen die per e-mail werden overgemaakt te aanvaarden in hun gescande versie. De inschrijving van vreemde onderdanen op de kiezerslijst is een materie die behoort tot



de bevoegdheid van de Federale overheid.

Onze diensten wensen in de toekomst de inschrijvingsprocedures van vreemde onderdanen op de kiezerslijst echter te vereenvoudigen en veiliger te maken en zullen na de verkiezingen daartoe contact opnemen met de FOD Binnenlandse zaken. Zo zou het goed zijn mocht de FOD Binnenlandse zaken instemmen met het elektronisch invullen en verzenden van een inschrijvingsformulier, eventueel via het e-loket van de stad, aan de hand van de elektronische verblijfskaart en een kaartlezer. Deze oplossing zou toelaten de niet-Belgische onderdaan ondubbelzinnig te identificeren en problemen met de briefwisseling per post te voorkomen.

Voorts zou het goed zijn dat het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, wat betreft de sensibiliseringsbrief aan de inwoners met een buitenlandse nationaliteit, net zoals de Stad Brussel, voorziet in een vooraf ingevuld inschrijvingsformulier met een voorgefrankeerde enveloppe zodat de betrokkenen alleen het formulier moeten dateren, handtekenen en in de enveloppe steken.

Dankzij haar sensibiliseringsbrief heeft onze Stad het aantal niet-nationale kiezers op de kiezerslijst gevoelig doen stijgen, van 2947 ingeschreven kiezers in 2012 naar 7255 in 2018, zijnde een stijging van 146 %.

Wat de 140 niet-gefrankeerde enveloppen betreft die door bpost aan de Brusselse gemeenten werden overgemaakt, heeft bpost doen opmerken dat er op de enveloppe duidelijk vermeld staat dat een frankering nodig is. Het gebrek aan frankering is duidelijk een motief voor het niet verdelen van de post, met alle gevolgen van dien. In dit geval worden de brieven door bpost normaal gezien naar de afzender teruggestuurd, maar aangezien er in dit geval geen adres van de afzender was, heeft bpost met een klever aan de bestemming gevraagd om de brief te frankeren. De niet-gefrankeerde enveloppen worden normaal naar de rebus gestuurd, maar in dit geval heeft bpost ons de brieven teruggestuurd, en dat niettegenstaande de brieven niet duidelijk konden worden vereenzelvigd met de verkiezingen.

Het is op aanraden en met het akkoord van de FOD Binnenlandse Zaken dat de cel Kieszaken tenslotte de inschrijvingsformulieren die door bpost voor 14 september 2018 werden teruggestuurd, heeft onderzocht, voor zover de brief werd afgestempeld

en de stempel van de post dateert van voor 1 augustus. De einddatum van 14 september is ingegeven door het feit dat de diensten over de nodige tijd moeten beschikken om de dossiers te analyseren, ze voor te leggen aan de goedkeuring van het College en tenslotte de burgers in te lichten over de genomen beslissing per aangetekend schrijven. De beroepstermijnen dienen eveneens in aanmerking genomen worden.

Er werden door bpost 152 niet-gefrankeerde brieven overgemaakt aan de stad Brussel waaronder 64 inschrijvingsformulieren die goedgekeurd kunnen worden; 26 voorstellen tot weigering van de inschrijving op de kiezerslijst omdat de aanvragers niet aan de kiesvoorwaarden voldoen – reeds Belgische onderdaan, vreemdelingen die hier geen 5 jaar ononderbroken verbleven hebben of hun hoofdverblijfplaats niet in de Stad Brussel hebben – 62 voorstellen tot weigering wegens laattijdigheid : het gaat hier om brieven met een stempel van de post na 31 juli of zonder stempel. In dat geval is het niet mogelijk te weten of de brief vóór 1 augustus werd verzonden. Het geheel van deze aanvragen zal op 27 september 2018 aan het College worden voorgelegd.

De personen wier inschrijving aanvaard werd, zullen manueel worden toegevoegd aan de kiezerslijst en hun kiesbrief krijgen met de brochure van het Gewest .

Er zullen in totaal dus nieuwe 7319 niet-Belgische onderdanen op de kiezerslijst voorkomen.

Ik herhaal dat er hier geen fout is gemaakt door de Stad Brussel, maar dat het Gewest verantwoordelijk is.

**Question de Mme Nagy concernant l'aménagement de la zone piétonne à hauteur du commerce situé 49 boulevard Anspach**

**Mme Nagy**.- Chacun peut se réjouir de l'avancement des travaux du piétonnier.

Reste que pour la propriétaire de l'établissement situé 49 boulevard Anspach, le choc a été assez brutal vu les implications en termes de terrasse de l'aménagement final.

D'après les informations dont elle disposait sur les plans, devant son établissement

était prévu un espace pour la terrasse. Au vu des travaux, l'espace terrasse se trouve devant le Brico, à quelques mètres de son établissement.

La propriétaire demande une modification avant la fin des travaux.

Pouvez-vous me dire si les travaux correspondent au permis délivré ?

Un aménagement immédiat est-il envisagé, étant donné que les services de la Ville sont au courant du problème ?

Comme les travaux avancent vite, la décision devrait être également rapide pour éviter que ce commerçant ne soit mis en difficulté.

**Mme Lemesre**, échevine.- Effectivement, un problème se pose à cet endroit du piétonnier. Un espace vert a déjà été implanté ou est en voie de l'être. Le service du commerce est intervenu auprès du service de l'urbanisme pour déplacer ladite zone verte. Le responsable du chantier et le coordinateur de la Ville nous ont indiqué qu'il était impossible de le faire.

Comme vous, je considère que cette situation est regrettable. Nous envisageons plusieurs solutions, dont un décalage de la terrasse. Nous sommes en négociation avec le service de l'urbanisme auquel j'ai signalé qu'il était plus facile de déplacer un banc qu'un commerce...

**Mme Nagy**.- Les travaux en cours de réalisation sont-ils conformes au permis délivré ou les plans ont-ils été modifiés ?

**Mme Lemesre**, échevine.- Ils sont conformes aux plans et au permis délivré. Nous avons déjà corrigé beaucoup d'erreurs sur le piétonnier, mais pas celle-ci.

**Mme Nagy**.- Les travaux ne peuvent-ils pas être modifiés, quitte à introduire une demande de permis modificatif par la suite ?

**Mme Lemesre**, échevine.- C'est cette position de bon sens que nous avons défendue auprès des services.

**Mme Nagy**.- Cela permettrait d'apporter des modifications avant la fin des travaux.

Un permis modificatif pourrait être demandé ultérieurement.

**Mme Lemesre**, échevine.- Nous en discuterons en Collège ce jeudi. J'espère que nous dégagerons une solution qui aille dans le sens d'un déplacement de cet espace vert.

**M. Ceux**.- C'est votre échevin de l'urbanisme qui doit le faire ! Pareille situation se présente fréquemment. Si tout le monde est d'accord, il suffit d'apporter les modifications et de demander par après le permis modificatif.

**Question de Mme Nagy concernant le stationnement des poids lourds à Laeken**  
**(avenue Ernest Masoin)**

**Mme Nagy**.- De jour comme de nuit, des poids lourds stationnent sur l'avenue Ernest Masoin à Laeken. Dans cette zone qui borde l'Hôpital Brugmann, où le parking est payant, les camions occupent plusieurs emplacements, gratuitement.

Est-ce normal et conforme au règlement sur le stationnement ?

Les artères de la Ville ont-elles vocation à abriter des camions jour et nuit ?

Des contrôles de police sont-ils prévus ?

Un stationnement alternatif pourrait-il être proposé aux poids lourds ?

**Mme Lemesre**, échevine.- J'ai reçu une réponse à votre question de la part de la cellule stationnement et du cabinet du Bourgmestre.

Le règlement du 26 mars relatif à la politique de stationnement en espace public régit le stationnement des véhicules de moins de 3,5 t sur les voies réglementées. La réglementation de notre stationnement ne vise donc pas les 3,5 t. Bien que le contrôle du stationnement en infraction des poids lourds soit une compétence de la police, la cellule stationnement, en concertation avec la cellule mobilité et la cellule trafic de la police, étudie la possibilité d'interdire le stationnement des poids lourds sur des artères résidentielles qui subissent une forte pression en matière de stationnement.

Cependant, interdire le stationnement des camions sans solution alternative viable

(gare routière, de compétence régionale) ni endroit où ils pourraient stationner ne ferait que reporter le problème des poids lourds dans d'autres quartiers et communes. La commune de Schaerbeek a pris sa décision unilatéralement, ce qui provoque un report dans les autres communes.

Il importe que la Région prenne l'initiative d'aménager un terrain sur lequel pourraient stationner les camions afin de ne pas porter préjudice à l'activité commerciale et industrielle qu'ils apportent à la Ville et à la Région. En effet, un juste milieu doit être trouvé entre l'activité économique et la tranquillité des quartiers résidentiels. Une première initiative visant à mesurer l'efficacité de l'interdiction de stationnement pour les camions sera mise en place sur la drève Sainte-Anne et sur la rue du Forum. Elle le sera ensuite dans le quartier Brugmann. Ces initiatives sont prises en collaboration avec l'échevine Mme Ampe et le service trafic de la police.

Aussi longtemps que la signalisation et les mesures de dissuasion ne seront pas mises en place, des actions ponctuelles pourront être menées par la police sur place.

J'en viens aux éléments de réponse du Bourgmestre. Vu que la rue Masoin se situe dans une agglomération, il en découle *ipso facto* que le stationnement des véhicules dont la masse maximale autorisée dépasse 7,5 t et des remorques n'est pas autorisé plus de huit heures consécutives, sauf aux endroits pourvus du signal E9a, E9b ou E9c. Les services du Bourgmestre n'ont connaissance que d'une seule plainte en la cause.

S'il est exact qu'un camion occupe plusieurs emplacements de stationnement, le stationnement d'un nombre limité de camions le long du site Victor Horta du CHU Brugmann n'est en soi pas considéré comme dérangeant. Il n'y a pas encore de constatation objective, et les photos de la plaignante ne montraient que trois camions remorques.

Vous constatez que la police, le service mobilité et le service stationnement sont conscients de la problématique, et qu'il existe un risque de report de stationnement des camions de plus de 3,5 t sur notre commune, vu les interdictions par ailleurs. Toutefois, ce dossier demande une position concertée avec la Région qui doit répondre à ce problème de stationnement des poids lourds pour préserver l'activité économique.

**Mme Nagy.**- J'entends la difficulté du dossier, mais la situation est extrêmement difficile pour les riverains, avec des camions qui stationnent le soir dans un quartier résidentiel. Bien entendu, nous pouvons attendre que la Région crée un centre multimodal, mais nous pourrions être plus prospectifs. Je songe au parking partagé. Du côté de Bockstael, il existe des zonings vides le soir où des applications dédiées au parking partagé pourraient être utilisées. La Ville pourrait exploiter utilement le concept de smart city pour chercher des opérateurs dans ce domaine.

Garantir au citoyen un environnement de qualité, tel est le rôle des pouvoirs publics.

### **Questions d'actualité - Actualiteitsvragen**

#### **Question de Mme Temmerman concernant les nouveaux marquages au sol sur le rond-point de la place Rouppe**

**Mme Temmerman.**- Faisant suite à de récents travaux d'asphaltage sur la rue du Midi côté sud, de nouveaux marquages au sol sont apparus à la sortie du rond-point Rouppe en direction du centre. Dans la question que je vous ai transmise hier, je vous demandais si vous pouviez m'expliquer la raison de tels marquages à cet endroit. Des véhicules stationnent ainsi juste à la sortie du rond-point, car les automobilistes prennent lesdits marquages pour des places de parking. Vos services ont-ils demandé ces marquages ? Dans l'affirmative, pourquoi ? Envisagez-vous de corriger la situation ? Ils se trouvent littéralement en bordure d'un passage piéton, ce qui représente un réel danger.

Entre-temps, vous avez répondu qu'il ne s'agissait pas de places de stationnement et que vos services allaient y apposer des arceaux à vélos.

Comptez-vous réellement placer des arceaux à vélos sur le rond-point, et pas sur les trottoirs ? Comment allez-vous sécuriser le lieu ? Le vade-mecum de Bruxelles Mobilité sur les aménagements cyclistes précise bien qu'un tel espace doit être séparé de la voirie par des piquets, et pas par des traits de peinture.

**Mevrouw Ampe**, schepen.- Mijnheer de voorzitter, er worden fietsnietjes en paaltjes geplaatst rond de fietsroutes om ze te beschermen. Het is de bedoeling om op een later tijdstip een groot voetpad te maken. De markering en de plaatsing van de fietsnietjes binnen de markering is dus een voorlopige maatregel. De situatie is al opgelost. De mensen mogen hun auto daar niet parkeren. Dat is exclusief voor de fietsnietjes en voor niets of niemand anders.

**Mevrouw Temmerman**.- Mijnheer de voorzitter, deze situatie duurt ondertussen al bijna drie weken. Er worden daar constant voertuigen geparkeerd. Als de schepen daar op de hoogte van is, waarom laat ze dan niet met verf diagonaal lijnen aanbrengen die duidelijk maken dat er daar niet mag worden geparkeerd? Er wordt ook niet geverbaliseerd door de politie omdat zij het eveneens zien als een parkeerplaats.

Zo lang er wordt toegelaten, zelfs als er paaltjes worden geplaatst, dat de fietsen op het niveau van de rijweg staan en niet op het niveau van het voetpad is de schepen niet bezig conform het vademecum. Waarom trekt ze trouwens het niveau van de voetpaden nu al niet op?

**Mevrouw Ampe**, schepen.- Mevrouw Temmerman, wat u zegt is niet juist?

**Mevrouw Temmerman**.- Waarom wacht u daar mee? Waarom moet dat in vier fases gebeuren? Het gaat om amper drie fietsnietjes.

### **Questions d'actualité de Mme Jellab, Mme Nagy et M. Wauters concernant l'existence d'une liste noire des élèves exclus des écoles de la Ville**

**Mme Jellab**.- C'est un médiateur social accompagnant une maman pour l'inscription

de son fils de 13 ans qui a dévoilé l'existence d'une liste noire des élèves exclus de notre enseignement secondaire. Si un élève est exclu d'une école de la Ville, il a très peu d'espoir de retrouver une place dans une école de notre réseau. Pas de deuxième chance. Cela est particulièrement incompréhensible.

Si nous avons conscience que des comportements violents nuisent à l'apprentissage et à la cohésion du groupe, et épuisent les enseignants, nous pensons que pour de jeunes élèves, des solutions existent avant l'exclusion définitive. L'exclusion est une sanction grave qui peut être vécue de manière douloureuse par l'élève. Sa confiance en soi est mise à mal et peut le projeter dans une spirale négative de décrochage scolaire et social.

Madame l'échevine, avez-vous connaissance de cette blacklist ?

Quelles sont les actions de prévention mises en place durant l'année pour éviter l'exclusion ou le refus d'inscription ? Quels accompagnements pour les parents dans la recherche d'une nouvelle école ?

Quels sont les recours possibles au sein de notre pouvoir organisateur ?

Quels soutiens particuliers et conseils pour les cas plus problématiques ? Renvoyez-vous vers des associations et autres structures d'aide à la jeunesse ?

Quelles sanctions seront infligées aux directions qui ont mis en place des dispositifs illégaux ?

**Mme Nagy**.- Ce matin, la RTBF faisait état de l'existence d'une liste noire dans les écoles de la Ville. Sur cette liste figureraient les élèves qui ne seraient pas les bienvenus dans l'enseignement de la Ville.

L'existence d'une telle liste, si elle se révèle exacte, serait en totale contradiction avec le décret enseignement et contraire au principe d'égalité de traitement et de libre choix de l'école.

Pouvez-vous assurer au Conseil qu'il n'y a pas de conditions supplémentaires exigées



par la Ville lors de l'inscription des élèves ? Qu'aucun dossier ne suit les élèves d'école en école, contenant des remarques sur leur comportement ?

Existe-t-il des garde-fous pour permettre une réelle réinsertion scolaire des élèves dont le comportement serait inadéquat ?

Comment répondez-vous aux accusations graves qui ont été lancées ?

**M. Wauters**.- J'ai appris à par la radio d'existence d'une liste noire qui ciblerait les élèves présentant des problèmes de comportement et qui seraient donc à bannir des établissements scolaires de la Ville.

Cette nouvelle est étonnante, puisque l'obligation scolaire est inscrite dans la Constitution. J'ai été stupéfait de vous entendre dire que vous n'étiez pas au courant de cette pratique, car au titre d'échevine de l'instruction publique de la Ville de Bruxelles, vous êtes en contact permanent avec les directions et les parents.

J'ai lu ensuite que de telles pratiques étaient relativement anciennes et qu'elles auraient été dénoncées par le Délégué général aux droits de l'enfant.

Je considère cela comme un aveu d'échec pédagogique.

Nous proposons la création d'un véritable service de médiation indépendant et un plan d'accompagnement des élèves qui adoptent des comportements inadéquats.

Je comprends la difficulté de parents face à certaines administrations. Un service de médiation indépendant permettrait de recevoir les plaintes et d'accueillir les parents confrontés à un cas d'exclusion ou de discrimination. Il est insupportable d'entendre que des enfants ou des adolescents sont mis sur une liste noire.

**Mme Hariche**, échevine.- J'ai été contactée à ce sujet le 6 juillet 2018 par un travailleur social qui m'a interpellée sur cette liste. Dès l'instant où j'ai pris connaissance des faits, j'ai diligenté une enquête auprès de l'inspection.

Il est en effet apparu que cette pratique non généralisée ni admise par le pouvoir organisateur existait et que certains directeurs se communiquaient des listes d'élèves

non réinscrits. C'est évidemment inadmissible et cela représente tout ce contre quoi je me bats depuis mon entrée en fonction pour lutter contre les discriminations à l'inscription. Évidemment, dès que j'ai pris connaissance de cette pratique, le directeur général et moi-même avons demandé trois choses : 1) l'inscription de l'élève, 2) la destruction de la liste, 3) l'interdiction de cette pratique. Cela a été demandé à tous les établissements.

De manière générale, notre pouvoir organisateur prend toutes les initiatives pour réinscrire le jeune dans notre propre réseau, soit par le biais des directions qui se chargent elles-mêmes de trouver des solutions, soit par le CPEONS, où un agent s'occupe à temps plein de ce type de problème.

J'ai également mis sur pied le service *Nota Bene* au sein de Bravvo qui accompagne le jeune dans sa recherche d'école.

Les actions de prévention dans nos établissements sont très nombreuses. Je n'aborderai pas ici tout ce qui est d'ordre pédagogique pour éviter le décrochage, et je m'en tiendrai à l'accompagnement du jeune et de sa famille.

Différents intervenants pratiquent l'écoute active et recherchent des solutions pour le jeune en difficulté. Il peut s'agir du titulaire de classe, mais aussi des membres du centre PMS ou des médiateurs scolaires présents dans les établissements.

Des espaces de parole sont mis en place au sein de nos institutions, qui offrent aux jeunes un endroit où chaque conflit peut être désamorcé et laisser la place à des projets fédérateurs pour le groupe.

À ces actions éducatives, un contrat de comportement, rédigé avec la direction, précisant les changements de comportement attendus, mais aussi ce que l'école s'engage à faire, peut être établi entre le jeune et l'école.

En ce qui concerne le recours auprès du Collège, il est systématiquement et clairement indiqué sur le document envoyé aux parents. Certains, de plus en plus

d'ailleurs, y font appel. Quand le recours n'est pas reçu, nous demandons au directeur de l'établissement de venir en aide aux parents pour dégager une solution.

Nous nous inscrivons, bien entendu, dans la réglementation de la Fédération Wallonie-Bruxelles et dans nos propres procédures.

Je l'ai dit et répété : cette pratique, qui s'apparente à une double peine, m'est insupportable compte tenu de mon engagement, depuis de longues années, dans l'accès pour tous à tous nos établissements, sans discrimination et sans rejet.

Dorénavant, les établissements scolaires connaissent le point de vue officiel du pouvoir organisateur en la matière. Si une telle pratique devait se représenter, elle constituerait une faute et des mesures seraient prises.

Le Délégué général aux droits de l'enfant m'a effectivement contactée, mais il s'agit du même cas, à savoir celui de début juillet. Il n'y a pas eu d'autre situation similaire.

Vous avez proposé d'aller plus loin et de demander aux directions d'établissement de systématiquement trouver une solution au sein du pouvoir organisateur. Cela est envisageable. Nous le faisons systématiquement en Collège lorsque nous recevons les parents et l'élève, mais nous pourrions effectivement demander aux chefs d'établissement de prendre leurs responsabilités également quand ils excluent ou ne réinscrivent pas un élève.

**Mme Nagy.**- J'entends que l'échevine réaffirme son attachement au principe d'égalité et l'importance d'accompagner le jeune pour dégager une solution dans une école de la Ville.

Associer les parents de manière plus affirmée et plus ouverte dans chaque école leur permettrait de faire connaître ce genre de cas. Il arrive que les écoles demandent aux parents de prendre rendez-vous pour l'inscription de leurs enfants. Or cette condition n'est pas contenue dans le décret « inscription ».

S'agissant des sanctions à l'égard des sous-directeurs ou de ceux qui auraient dressé cette liste noire, dire qu'ils connaissent désormais la règle me semble un peu léger. Il faut leur signaler qu'il existe un principe d'égalité de traitement et de respect de la législation. Selon moi, une sanction doit être infligée dans pareil cas.

**Mme Jellab**.- Je remercie l'échevine de condamner cette pratique scandaleuse et illégale. Selon moi, il ne faut pas attendre que soit commise une nouvelle faute pour infliger une sanction aux directions concernées. C'est aujourd'hui qu'il faut les sanctionner ! Depuis combien de temps cette pratique existe-t-elle ? Combien de jeunes n'ont-ils pas été exclus de notre réseau ! On sait combien les parents éprouvent des difficultés, avec le décret inscription, à inscrire leur enfant en première secondaire. On sait maintenant qu'un an ou deux ans après, ils peuvent être exclus et envoyés dans l'errance. C'est aujourd'hui qu'il faut sanctionner, fortement, et affirmer que nous voulons une école pour tous, y compris pour les enfants un peu perturbés. Je ne sais pas pourquoi on renvoie des élèves. En l'espèce, il s'agit d'un enfant de 13 ans. Que peut-on faire comme grosse bêtise à 13 ans ? Je crains que l'on ne renvoie des enfants parce qu'ils n'obtiennent pas de bonnes notes. S'ils ont commis des faits graves, ils doivent être réorientés vers des structures à même de les aider, mais il peut s'agir d'un simple problème de comportement, de retard, d'un mauvais bulletin ou de parents difficiles.

J'attends une sanction claire de ces directions qui ont joué avec la vie des enfants et qui leur ont peut-être fait beaucoup de mal, à eux et à leurs parents.

**M. Wauters**.- Je reviens sur notre proposition d'organiser un encadrement et un véritable plan d'accompagnement de manière globale dans l'instruction publique. Lorsque l'on parle de contrat, cela implique que chacun assume ses responsabilités en termes de droits et de devoirs.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons pas accepter un tel constat d'échec. Il faut qu'une personne extérieure indépendante puisse porter un regard neutre de médiateur dans de telles circonstances. J'espère que cela ne se reproduira plus.

**Mme Hariche**, échevine.- Les parents sont effectivement associés, mais dans la plupart de nos écoles secondaires, lorsque les enfants ont grandi, l'on constate que les parents viennent de moins en moins. La procédure de non-réinscription est la conclusion d'une série d'actions menées pendant l'année et pour lesquelles les parents sont systématiquement convoqués. Il faut bien reconnaître que certains parents ne viennent jamais.

J'en viens aux sanctions. La sous-directrice de l'école concernée était là depuis deux mois. C'est une personne qui a cru de bonne foi qu'il s'agissait d'une pratique admise par le pouvoir organisateur. J'imagine que d'autres pensent la même chose. C'est pour cette raison qu'il m'a paru indispensable de faire connaître le point de vue du pouvoir organisateur et d'agir ensuite.

Je suis un peu étonnée. Lorsque nous avons, il y a quelques années, sanctionné un préfet d'établissement parce que, de manière avérée, il n'avait pas respecté les règles en vigueur pour les inscriptions, le groupe Ecolo ne nous avait pas suivis.

*(Protestations sur les bancs du groupe Ecolo)*

Quoi qu'il en soit, il n'est pas question de sanctionner cette personne qui venait à peine d'entrer en fonction. Si un tel cas devait se reproduire, les consignes données sont claires, et les directions et sous-directions sont priées de s'inscrire dans ce cadre.

### **Prochaines séances**

Vendredi 19 octobre 2018

À partir de 14h : sections ordinaires.

Lundi 22 octobre 2018

À 16h : séance publique suivie d'un comité secret.

**M. le Président**.- La séance publique est levée.

- *La séance publique est levée à 20h15.*

- *De openbare zitting wordt opgeheven te 20h15.*